

HISTOIRE DES TERMES D'ARCHITECTURE EMPRUNTES PAR LE FRANÇAIS
A L'ITALIEN AU XVII^E SIECLE:
LEUR INTRODUCTION ET LEUR EVOLUTION

by

JULIAN LIEW

B.A. (Hon.), The University of British Columbia, 1988

A THESIS SUBMITTED IN PARTIAL FULFILMENT OF
THE REQUIREMENTS FOR THE DEGREE OF
MASTER OF ARTS

in

THE FACULTY OF GRADUATE STUDIES
THE DEPARTMENT OF FRENCH

We accept this thesis as conforming
to the required standard

THE UNIVERSITY OF BRITISH COLUMBIA

July 1990

© Julian Liew, 1990

In presenting this thesis in partial fulfilment of the requirements for an advanced degree at the University of British Columbia, I agree that the Library shall make it freely available for reference and study. I further agree that permission for extensive copying of this thesis for scholarly purposes may be granted by the head of my department or by his or her representatives. It is understood that copying or publication of this thesis for financial gain shall not be allowed without my written permission.

Department of French

The University of British Columbia
Vancouver, Canada

Date July 25, 1990

RESUME

L'influence italianisante de la Renaissance sur la culture française est telle qu'elle a laissé ses traces non seulement sur le vocabulaire de l'architecture du XVIe s. mais aussi sur celui de l'architecture moderne et voire, plus généralement, sur le lexique français. Et pourtant, malgré l'influence incontestable de l'italien sur le vocabulaire français de l'architecture, il ne reste au XXe s. qu'une trentaine--au maximum--de termes d'architecture empruntés à l'italien au XVIe siècle.

Les spécialistes de la langue ont déjà examiné de près l'influence du lexique italien sur le français à l'époque de la Renaissance: Ferdinand Brunot, Bartina Wind et T. E. Hope--entre autres--ont publié d'excellentes études dans ce domaine.

Tout en nous appuyant sur les études de ces éminents linguistes, nous avons souhaité éviter une simple répétition; par conséquent, nous avons poursuivi une étude approfondie sur un vocabulaire particulier: le vocabulaire de l'architecture.

Nous avons d'abord dépouillé les textes de Brunot et de Hope pour établir une liste de termes d'architecture empruntés par le français à l'italien au XVIe siècle. Ensuite, nous avons vérifié dans les ouvrages lexicographiques modernes--ici, le TLF et le Robert--pour déterminer si ces emprunts ont survécu jusqu'à nos jours. Nous pouvions être certain que ces termes font partie du

lexique français du XXe siècle. Contrôlant la classification de Hope par l'examen de la section étymologique de chaque entrée du TLF, nous avons aussi pu établir le fait que les mots dans notre liste étaient introduits en français comme termes d'architecture.

En même temps, notre consultation du TLF et du Robert nous a fourni un aperçu général de l'évolution sémantique des emprunts. Ensuite, nous avons consulté les ouvrages lexicographiques les plus importants depuis le XVIIe s. pour tracer l'évolution sémantique de chaque mot.

A partir du résultat de nos recherches, nous avons établi la répartition suivante: (i) quatre emprunts qui ont eu une expansion sémantique (viz., ARCHITECTE, ARCHITECTURE, ISOLE et FAÇADE); (ii) quatre autres emprunts qui ont évolué mais seulement à l'intérieur du vocabulaire de l'architecture (viz., BALDAQUIN, APPARTEMENT, BALCON et ARCADE); et (iii) tous les mots qui n'ont pas changé de sens ou qui ont subi très peu d'évolution sémantique depuis leur introduction en français (Appendice A-2). Nous avons réservé une étude détaillée à chaque mot dans les deux premières sections--retracant l'origine et l'évolution sémantiques du mot et, dans la mesure du possible, les circonstances historiques ou culturelles où le mot se trouvait.

Nos études nous ont conduit à la conclusion que la langue n'accepte pas de façon égale les emprunts faits dans un certain domaine ou pendant une certaine époque. Certains

des emprunts s'intègrent totalement au lexique, en acquérant d'autres acceptions et en sortant du domaine qui les aintroduits: ils acquièrent finalement un sens figuré; ce groupe est très petit. Le deuxième groupe consiste en des emprunts qui ont gardé leur emploi principal de terme d'architecture mais que l'usager moyen de la langue reconnaîtra et emploiera. A la différence du premier groupe, cependant, les mots du deuxième groupe ne possèdent pas d'acception au figuré. Le dernier groupe est composé d'emprunts qui restent strictement des termes techniques; l'usager moyen ne les emploierait pas et, sans doute, n'en connaîtrait même pas le sens. A en croire le résultat de notre travail, ce dernier groupe constitue la majorité des emprunts.

Finalement, nous nous sommes aperçu que l'histoire et la culture d'un peuple laissent souvent leurs traces sur l'évolution sémantique d'un mot. Dans les études consacrées à ARCHITECTE et ARCHITECTURE, nous avons inclu pour chaque siècle les changements culturels, historiques ou politiques les plus importants dans l'histoire de la France et de l'Europe et les avons liés de façon logique aux changements sémantiques. Donc, nous avons pu suivre de près l'histoire parallèle de la langue française et du peuple français.

TABLE DES MATIERES

Titre	page
RESUME	ii
TABLE DES MATIERES	v
TABLEAU DES SYMBOLES ET DES ABREVIATIONS	vi
REMERCIEMENTS	vii
INTRODUCTION	1
PREMIERE PARTIE: Expansion sémantique	6
<u>ARCHITECTE</u>	7
<u>ARCHITECTURE</u>	23
<u>ISOLE/ISOLER</u>	35
<u>FACADE</u>	44
DEUXIEME PARTIE: Restriction sémantique	53
<u>BALDAQUIN</u>	54
<u>APPARTEMENT</u>	66
<u>BALCON</u>	74
<u>ARCADE</u>	82
CONCLUSION	89
APPENDICE A-1	95
APPENDICE A-2	96
BIBLIOGRAPHIE	97

TABLEAU DES SYMBOLES ET DES ABREVIATIONS

Symboles

<	de
>	à
->	devient
*	forme hypothétique

Abréviations conventionnelles

anc. fr.	ancien français
c.-à-d.	c'est-à-dire
cf.	confer (comparer)
éd.	édition (de)
e.g.	exempli gratia (par exemple)
gr.	grec
ibid.	ibidem (au même endroit)
it(al).	italien
lat.	latin
op. cit.	opus citatum (ouvrage cité)
p.	page
p. ex.	par exemple
pgh.	paragraphe
pp.	pages
pt.	partie
qqv.	quoquod vide (voir aussi)
s.	siècle
sec.	section
s.f.	substantif féminin
s.m.	substantif masculin
s.v.	sub verbo (sous le mot)
t.	tome(s)
viz.	videlicet (à savoir)
vol.	volume(s)

Abréviations des noms d'auteurs et d'ouvrages consultés

Acad.	le Dictionnaire de l'Académie française
Furet.	le Furetière
Hug.	le Huguet
Lar. XIXe	le Larousse du XIXe siècle
Lar. XXe	le Larousse du XXe siècle
Litt.	le Littré
Pt-Rob.	le Petit Robert 1
Pt-Rob. 2	le Petit Robert 2
Rich.	le Richelet
Rob.	le Grand Robert de la langue française
TLF	le Trésor de la langue française

REMERCIEMENTS

Nous voudrions remercier ici tous ceux qui ont contribué à notre travail: le professeur Frank Hamlin, pour sa patience et pour ses contributions inestimables sur les points linguistiques; le professeur David Rogers, pour sa lecture soigneuse et sa correction des fautes de langue; le professeur Jacques Bodolec, pour la générosité de ses contributions dans le domaine de l'architecture; le professeur Edouard Matte, pour ses apports aux points de la phonétique du français; le professeur Claude Bouygues, pour son encouragement et ses suggestions des adjectifs en -é; le Père David Monroe de la Cathédrale de l'archidiocèse de Vancouver, pour ses conseils sur les questions qui se rapportent à la liturgie; mes soeurs pour leur bienveillance; et spécialement ma mère pour son amour et son soutien.

AMDG

INTRODUCTION

A. Généralités

En général, les organismes importants qui veillent sur la langue française, tels l'Académie française en France et l'Office de la langue française au Québec (et de facto dans tout le Canada), prennent une position défensive, sinon antagoniste, face aux emprunts introduits dans la langue.

Cependant, au fur et à mesure que la technologie s'accroît dans d'autres pays--surtout dans les pays anglophones--l'introduction de mots étrangers, surtout dans les vocabulaires techniques, est inévitable. L'histoire--et notamment l'histoire linguistique--de la France a démontré plusieurs fois que l'introduction de mots d'emprunt est plutôt un enrichissement pour la langue française. En outre, l'histoire a prouvé que, dans le contexte de l'ensemble de l'histoire vivante de la langue française, l'influence lexicale de n'importe quelle langue étrangère est souvent de nature éphémère. Aussitôt que les pouvoirs politique, économique ou technologique d'un pays commencent à diminuer (et que le contact entre deux langues décroît ou même se perd), son influence linguistique aussi se fait de moins en moins sentir.

C'est enfin l'ensemble des usagers «ordinaires» de la langue qui, au cours des siècles, décident si un terme emprunté va survivre et jusqu'à quel point son usage sera accepté ou répandu.

Un exemple de cette tendance linguistique est la

dernière grande «vague» d'introduction de mots italiens dans le français: celle du XVI^e siècle. Nous insistons sur le mot «dernière» parce que, effectivement, plusieurs contacts avec les Italiens et plusieurs autres introductions importantes de termes italiens ont eu lieu avant le XVI^e s., comme le révèle maintes fois notre travail.

B. La France et l'Italie: le début de la Renaissance française

A la fin du XV^e s., plusieurs rois de France ont essayé de revendiquer leurs droits d'héritage sur la couronne de Naples. Dans ce but, ils ont lancé une série de guerres qui ont eu peu de succès et qu'on appelle de nos jours «les guerres d'Italie». En dépit de l'insuccès militaire de ces expéditions, elles ont eu comme résultat le début d'un nouveau rapport entre la culture française et la civilisation plus riche de l'Italie de l'époque, rapport amenant à la Renaissance française. La croissance des échanges culturels, artistiques et technologiques entre les deux pays a aussi mené à un échange lexical.

L'un des aspects les plus importants de cette époque est la stabilisation d'un rapport politique relativement paisible entre la France et l'Italie. Un autre aspect très important est l'introduction de l'arme à feu, qui a rendu inefficaces les châteaux forts du Moyen Age. L'ensemble de ces facteurs a eu pour effet l'introduction de l'architecture de style italien en France, ce qui a mené, à son tour, à l'introduction d'un artisanat italien ainsi qu'à

celle d'un vocabulaire d'architecture italien en France.

C. Le nouveau vocabulaire

Parmi les nouveaux termes d'architecture de cette époque figurent un certain nombre de mots qui ont survécu jusqu'au XXe s. et qui sont propagés aussi dans divers autres domaines techniques.

D. Notre travail

Pour établir notre liste d'emprunts, nous avons d'abord dépouillé les ouvrages de T. E. Hope et de Ferdinand Brunot, qui ont fait un travail, semble-t-il, exhaustif dans le domaine qui retient notre intérêt. De l'époque (viz., le XVIe s.) et du domaine (viz., l'architecture) sous étude, nous n'avons trouvé qu'une trentaine de mots qui figurent dans les deux ouvrages consultés.¹ Nous traitons dans notre travail huit de ces termes: ARCHITECTE, ARCHITECTURE, FAÇADE, ISOLE, BALDAQUIN, APPARTEMENT, BALCON et ARCADE.

Ensuite nous avons consulté certains ouvrages lexicographiques--surtout les grands dictionnaires du XXe s., à savoir, le TLF et le Grand Robert--pour déterminer l'évolution des mots relevés. Aussi avons-nous établi les critères suivants pour déterminer quels mots méritaient une étude approfondie:

(i) Il faut d'abord que le mot soit incontestablement introduit en français au XVIe s., à moins que, comme il arrive dans tel cas particulier (voir ci-dessous, BALCON),

¹ Bartina Wind, d'après Hope (apud Lexical Borrowing..., p. 148), a recueilli 540 emprunts à l'italien qui auraient été faits pendant la Renaissance. Les recherches de Hope l'ont amené à réduire ce chiffre à 462.

il s'agisse d'un nouveau rôle acquis à cette époque par un mot introduit au siècle précédent.

(ii) Deuxièmement, il faut que le mot soit employé dans le langage de tous les jours: il ne faut pas que le mot soit étiqueté dans les dictionnaires modernes seulement comme «terme technique», ce qui n'empêche pas que les mots inclus dans nos études aient souvent un sens ou une fonction techniques, mais leur emploi ne devrait pas être exclusivement limité à un domaine technique.

(iii) Dernièrement, il faut que le mot ait évolué après son introduction en français--soit vers une expansion sémantique soit vers une restriction ou spécialisation sémantique. Ce facteur a éliminé la plupart des mots relevés parce qu'ils n'ont pas évolué ou parce qu'ils gardent de nos jours plus ou moins le sens qu'ils avaient à l'époque de leur introduction.

Finalement, chaque chapitre de notre travail consacré à un mot particulier, constitue en soi une «étude individuelle». A l'intérieur de chaque chapitre, nous traçons, sous la rubrique «Note culturelle», les grandes lignes historiques pertinentes du mot sous étude. Puis, nous présentons une section sur les origines sémantiques du mot, suivie d'une autre sur l'évolution du sens concret du mot et, finalement, une section sur l'évolution du sens abstrait--si toutefois le mot s'est approprié un emploi abstrait.

Nous divisons notre travail en deux grandes parties.

La première partie est consacrée aux mots étudiés qui ont subi une évolution d'expansion sémantique; c'est-à-dire que le mot est entré dans un domaine technique autre que l'architecture ou, plus généralement, il est entré dans le lexique général. La deuxième partie est consacrée aux mots qui ont subi une restriction sémantique; c'est-à-dire que le mot est resté plus ou moins à l'intérieur du vocabulaire architectural mais, en même temps, a changé de sens ou d'emploi--ou, tout simplement, a acquis d'autres emplois--depuis son introduction en français.

E. Quelques particularités

Dans notre thèse, nous utilisons généralement le terme travail en parlant de la thèse même, tandis que le terme étude est réservé en général à chacun des chapitres consacrés à l'étude d'un mot particulier. Nous n'avons pas numéroté les études: nous utilisons leur nom, souligné et en lettre majuscule (p. ex., ARCHITECTE).

Dans la notation bibliographique à l'intérieur de chaque étude, les dictionnaires cités sont suivis de la date de publication là où il existe plusieurs éditions du même ouvrage ou bien là où nous voulons insister sur l'époque de la parution du dictionnaire pour appuyer ou souligner un point particulier (p. ex., la première attestation lexicographique d'un emploi spécial). Dans les notes bibliographiques, nous abrégeons le titre des ouvrages cités (voir le TABLEAU DES SYMBOLES ET DES ABREVIATIONS, p. vi).

PREMIERE PARTIE
Expansion sémantique

ARCHITECTE, s.m.; 1510

I. Note culturelle: Le milieu artisanal et culturel

Il est peut-être curieux que le style d'architecture en France ait commencé à changer (très lentement, il faut l'avouer) au début du XVI^e siècle. On peut sérieusement se demander la raison de ce changement. D'après Reginald Blomfield,¹ c'est que d'une part les châteaux médiévaux de France devinrent peu habitables, surtout par rapport à ceux de l'Italie; d'autre part, l'introduction des armes à feu, surtout d'artilleries lourdes, rendit inefficaces les fortifications médiévales des dits châteaux forts. Ces raisons, parmi d'autres, menèrent à des changements profonds dans l'architecture.

Quel style d'architecture aurait apporté le plus d'influence sur l'architecture française de l'époque? Il est bien évident que la civilisation humaniste d'Italie, qui avait tellement émerveillé la cour française au cours des campagnes militaires en Italie, devait jouer un rôle sans pareil.

Pour nous, alors, il est peu étonnant que parmi les premiers mots à entrer dans le lexique français à partir du lexique italien figurent architecte et architecture.²

¹ R. Blomfield, A History of French Architecture, p. 4

² Si les principaux auteurs consultés ne sont pas toujours unanimes sur l'introduction ou l'évolution d'un mot, ils le sont au moins sur l'évolution des mots architecte et architecture; du moins, sur le fait que la forme moderne de ces mots fut répandue à l'aide de l'italien architetto et architettura. (cf. Dauzat; Bloch et Wartburg. Voyez Hope, Lexical Borrowing ..., p. 156: "[they] ... agree that the 16th Cent. forms were disseminated through the influence of Ital. architetto ... architettura ...")

II.A. Les Origines

architektôn (gr.; archi-, premier + tektôn "ouvrier travaillant le bois (architektonikos))
 -> architectonicus, -um; architectus, -um (lat.)
 -> architetore (it.) -> archietteur (XIVe s.; fr.)
 ->archit(t)e(c)teur ((av.) XVIe s.; fr.)
 -> architecte (1510)
 ou -> architetto (it.) -> architecte (1510)

II.A.1.

La plupart des dictionnaires et des ouvrages consultés indiquent que architecte provient du grec par voie du latin. La plupart d'entre eux sont également d'accord que c'est par voie de l'italien architetto au XVIe s. que le mot est attesté sous cette forme pour la première fois en français: chez J. Lemaire de Belges en 1510.

Cependant, cela n'explique pas l'existence d'autres graphies plus anciennes en français. Seuls Bloch et Wartburg, et Hope fournissent une explication des formes de l'anc. fr. telles que architecteur, architetteur (celle-ci attestée chez Christine de Pisan au XIVe s., d'après Hope) ou archietteur (chez C. de Pisan au XIVe s., d'après Bloch et Wartburg).³ Malgré la différence d'orthographe entre l'ouvrage de Hope et celui de Bloch et Wartburg, ces auteurs sont d'accord sur le point que même avant le XVIe s., l'influence de l'Italie et de l'italien se faisait déjà sentir en France. Ces auteurs retracent l'origine de architecteur (ou les formes variantes) à l'italien architettore.

³ Faute de renseignement bibliographique précis chez Hope et chez Bloch et Wartburg, nous ne pouvons pas vérifier la graphie chez Christine de Pisan.

Nous trouvons également dans le FEW le commentaire suivant sur la prononciation du mot au Moyen Age: «In mundartlicher aussprache meist ohne -te, so sind belegt rouch. norm. ang. Urim. architèque.»⁴ Cela indique que la prononciation du mot avait évolué avant le Moyen Age jusqu'au point où le /tə/ du groupe -cte ne se prononçait plus. Ce qui est très douteux ici, c'est la source de cet exemple dans le FEW: sans référence ni explications, nous ne pouvons savoir si l'exemple fut relevé dans un texte ou s'il n'est qu'une reconstruction proposée par un linguiste. Nous le citons néanmoins comme appui pour notre hypothèse que ni architectum ni architectonum n'aurait pu aboutir, par moyen de l'évolution de la phonétique populaire, ni en archi(t)etteur (au XIVE s.) ni en architecte (en 1510).

D'après nous⁵, l'évolution suivie du mot architectus en français, aurait mené, au XIVE s. (c.-à-d., à l'époque de C. de Pisan), à une forme telle */arsətʷɛ(t)/.⁶

L'intérêt de cet exercice dans le contexte de notre étude montre que l'italien a influencé au moins deux fois l'évolution du mot architectus en français, à des époques différentes.⁷ Cela contredit, nous semble-t-il, la théorie

⁴ Französisches Etymologisches Wörterbuch, v. 1, p. 128

⁵ Nous suivons la théorie et les procédés de E. Matte; cf. E. J. Matte, Histoire des modes phonétiques du français qqv. l'appendice A-1 à la fin de notre travail

⁷ Hope (op. cit., pp. 53-58) mentionne plusieurs vagues d'influence lexicologique de l'italien: XIE s. - XIIe s., termes de produits commerciaux (e.g. sucré, perle); XIIIe s. - XIVE s., termes de la diplomatie (e.g. espion, ligue); XIVE s. - XVe s., termes militaires (e.g. alarme, canon) ainsi que des termes d'affaires, de commerce et de finance (e.g. casenier, cassette, police, défalquer; banqueroute).

de beaucoup d'érudits selon laquelle ce ne furent que les guerres d'Italie au XVe s. qui apportèrent l'influence de l'italien sur le français. Nous ne nions point toutefois que l'influence de l'italien aux environs des XVe et XVIe siècles était de grande importance.

III. Premiers sens et emplois

Bien que le mot architecte ait été introduit au début du XVIe s., il est peu certain que le mot ait été alors très usité. Certes, nous avons des exemples de son emploi chez les spécialistes (Lemaire de Belges, 1510; R. Estienne, 1539).⁸ Nous avons même des attestations de son emploi chez Huguet:⁹ «François, ... roy de France. Vous payez à ... Bastiannet Serlio, peintre et architecteur du pays de Bologne ...» Lettre de François Ier (1541), dans Laborde, Emaux, p. 134).» Cependant, cela ne veut pas forcément dire que tous ceux qui s'occupaient de la construction utilisaient ou même acceptaient ce terme nouveau. D'après tout ce que nous avons pu découvrir, c'est bien le contraire.

De fait, il existe encore chez les critiques et les historiens des beaux-arts une vive discussion sur la question de l'ancien emploi du mot architecte au sens que possède actuellement ce terme. Certains sont de l'avis que ceux qui créèrent ou bâtirent les édifices étaient de vrais architectes, au plein sens du mot. D'autres affirment que ces gens-là n'étaient que de simples ouvriers, ou des

⁸ Hope, s.v. architecte

⁹ Huguet, s.v. architecte

artisans tout au plus. D'autres encore pensent que «le maître maçon faisait souvent métier d'architecte, d'entrepreneur, d'ouvrier. Il était parfois sculpteur.»¹⁰ Ce sur quoi les spécialistes sont d'accord, c'est que, avant le XVIe s., le travail d'élever un bâtiment était souvent partagé entre plusieurs «maîtres»: le maître maçon, le maître charpentier, le maître couvreur, le maître serrurier, le maître entailleux, ...¹¹

Pourtant le maître maçon a le premier rôle: c'est lui qui trace et construit les fondations, élève les murs, perce les baies. [...] Aussi le maître maçon fournissait-il les plans et se conduisait-il en architecte. Il méritait le titre qu'il porte souvent, celui de maître de l'oeuvre. Il est vrai qu'à moins de conventions spéciales, il ne pouvait s'arroger la direction des travaux [...]. Mais, lorsque la maison est bâtie en pans de bois, c'est le charpentier qui assume le premier rôle. Aussi les villes possédaient un maître maçon et un maître charpentier, qui étaient de véritables architectes, ...¹²

Nous voyons donc qu'avant l'introduction du mot architecte au XVIe s. (et même après), l'idée d'un seul préposé chargé des travaux depuis la conception jusqu'à la fin des travaux n'existait même pas. Nous trouvons en fait que le maître maçon, même en «maître de l'oeuvre», n'était pas le chef qui prenait toutes les décisions. Au contraire, il «exécute son travail d'après les indications qui lui sont données par les représentants du seigneur ou du conseil de fabrique ...»¹³

En réalité, cette conception d'un maître artisan en

¹⁰ L. Hauteceur, Histoire de l'architecture en France, t. 1, pt. 1, p. 2

¹¹ cf. Hauteceur, op. cit., p. 3

¹² *ibid.*

¹³ *ibid.*

situation de supériorité par rapport à ses collègues convient au sens original du mot architecte. En grec, architektôn, comme nous l'avons déjà signalé, signifie précisément «maître (archi-) charpentier (tektôn)»¹⁴ ou «maître bâtisseur».¹⁵

Il n'y a aucun doute que l'établissement des Académies pour les arts libéraux aussi bien que pour les beaux-arts au XVIIe s. a joué un rôle important--sinon le rôle central-- dans la séparation du travail de l'architecte de celui des maîtres-ouvriers. Nous avons déjà traité, dans une dissertation antérieure¹⁶, de l'influence des Académies au XVIIe s. non seulement sur leurs propres domaines mais aussi sur le vocabulaire de ces domaines et par la suite sur le lexique de la langue française. En effet, ces Académies ont laissé jusqu'à nos jours leurs traces sur la façon de penser en France; nous n'avons qu'à réfléchir sur l'influence de l'Académie française sur la langue et la littérature non seulement de la France moderne mais aussi, en quelque mesure, de toute la Francophonie.

Il sera peut-être utile de résumer ici l'histoire des Académies.

Sous l'influence des «accademias», surtout l'«Accademia di S. Luca» à Rome en 1593, établies par les papes au XVIe

¹⁴ cf. le Robert, s.v. architecte

¹⁵ consulter aussi, Liddell et Scott, A Greek-English Lexicon (sous l'orthographe grecque ἀρχιτεκτων): "chief-artificer, master-builder, director of works."

¹⁶ J. Liew, "L'Héritage italien des termes artistiques français", Dissertation for the Honours Programme, French Department, University of British Columbia, 1988, p. 3

s. comme régie de la communauté artistique (laquelle se distinguait de la communauté artisanale), la France, au XVII^e s., a établi des Académies, à l'instar de la papauté (dont le pouvoir avait été fortement centralisé--en fait concentré entre les mains du Pape), premièrement comme régie des arts (et des sciences en France) et ensuite comme moyen officiel de l'expression de l'idéologie de l'état (dont le pouvoir devenait de plus en plus centralisé). D'après les académiciens (surtout, au début, ceux à Rome), il existe cette différence entre l'«art» et l'«artisanal»: l'«art» transcende l'imitation et les limitations de la réalité, améliorant même ce que peut offrir la nature, atteignant donc la perfection ou l'«idéal», lequel n'existe jamais dans la nature. Par contre, l'«artisanal» ne fait que l'imitation ou, au mieux, la représentation de la nature ou de la réalité; l'artisanat restant ainsi au niveau de la nature, laquelle n'est jamais parfaite et pour ainsi dire servile à la réalité, n'atteignant jamais l'idéal recherché et conséquemment atteint par l'artiste. Pour apprendre comment atteindre «l'idéal», il fallait que tous les artistes qui souhaitent recevoir l'approbation officielle (donc le succès public) apprennent leur «art» à l'académie; ainsi s'est créée la distinction entre «artiste» (tel l'architecte) et «artisan» (tel le maître-ouvrier).

Comme conséquence historique et lexicologique (en ce qui concerne l'étude du mot architecte), on trouve ainsi ce commentaire dans le Robert (1985): «l'art libéral de

l'architecte s'est distingué aux XVI^e et XVII^e siècles des métiers de maître-maçon et d'entrepreneur: les membres de l'Académie d'architecture prennent alors le nom d'architectes du roi».

De nos jours, il existe une distinction pareille entre une «profession» (qui exige avant tout l'exercice de l'intellect) et un «métier» (qui exige un travail plutôt physique).

IV. Evolution

IV.A. Evolution du sens concret

D'après Hautecoeur,¹⁷ l'idée d'un architecte qui trace le dessin et qui fournit les plans existait déjà à cette époque-là (c.-à-d., fin X^e s. - début XVI^e s.), même si, d'après toutes les indications que nous avons pu trouver, cette idée n'était qu'en germe. En effet, il fallait du temps pour que cette idée s'établisse solidement.

IV.A.1. Le XVII^e siècle

IV.A.1.a. Aussi trouvons-nous à la fin du XVII^e s. cette définition chez Furetière (1690): «Celuy qui donne les plans & les desseins d'un bastiment, qui en conduit l'ouvrage, & qui commande aux Maçons & aux autres ouvriers qui y travaillent sous luy. [...] L'Architecte est le maistre de ceux qui travaillent au bastiment: c'est luy qui conduit l'ouvrage.»

Nous trouvons là pour la première fois le sens moderne du mot et l'idée courante de quelqu'un qui conduit les

¹⁷ voir Hautecoeur, op. cit., p. 2

travaux sur un bâtiment depuis sa conception jusqu'à sa réalisation. Contrairement au «Maître maçon» de Hauteceur qui devait travailler selon les indications du seigneur et de pair avec d'autres ouvriers ou artisans, l'architecte du XVIIe s. commandait les maçons et les autres ouvriers sous sa responsabilité. C'était bien l'époque de l'Académie et de ses élèves: les intellectuels surveillaient les ouvriers.

IV.A.1.b. Par rapport à la définition de Furetière, cependant, celle de l'Académie (1695) semble très simple, voire peu intéressante.

Un architecte est «celui qui sçait l'Art de faire bastir» (Acad., 1695).

Ce qui nous frappe, c'est que la définition ne touche même pas l'idée de la pratique. Au contraire, tout l'accent porte sur la théorie (le «savoir»), étant donné que le verbe clef est «sçait». En fait, l'écart entre l'architecte et le processus de construction est encore plus accentué à cause du choix de la forme causative: «faire bastir», impliquant, nous semble-t-il, que l'architecte ne participe pas forcément de façon ni très active ni trop rigoureuse au travail physique de la construction. C'est bien pour cette raison, croyons-nous, que certains auteurs ont pu décrire François Ier et Louis XIV comme «architectes».

IV.A.1.c. Cependant, chez Furetière, nous trouvons également une autre définition du mot qui semble montrer la survivance d'architecte au sens de quelqu'un d'autre que celui qui fournit les plans; c'est-à-dire que nous revenons

au concept d'un préposé ou d'un artisan chargé de travailler sur un projet qui n'est pas de sa conception.

Le mot «se dit aussi d'un Entrepreneur de bastiment à forfait, qui les doit rendre [sic] parfaits & la clef à la main». (Furet., 1690)

IV.B. Le XVIIIe siècle

Dès le milieu de la première moitié du XVIIIe s., l'idée d'un «architecte» s'est encore éloigné de celle d'un ouvrier qui travaille sur le lieu de construction. Nous trouvons chez Richelet (1728) la définition suivante d'architecte: «C'est celui qui donne le dessein des Ouvrages d'Architecture.» Aussi trouvons-nous vraisemblablement que l'accent est mis sur le fait de l'architecte qui ne fait que fournir les plans. Il n'est plus nécessairement celui qui «commande aux Maçons».

Nous voyons aussi de plus, d'après les spécialistes comme Hautecoeur¹⁸ ou Blomfield¹⁹, si les premiers «architectes» du XVIe s. travaillaient parmi les ouvriers et n'exerçaient qu'un métier tout comme d'autres ouvriers, l'architecte du XVIIIe s. est, d'après tous les témoignages, d'un rang supérieur à celui d'un simple ouvrier et tient une position assez valorisée dans la société. Considérons donc ce commentaire de Richelet:

L'architecte doit être fier en honnête homme, & ne point faire lâchement la cour aux Grands. Il faut

¹⁸ ibid.

¹⁹ op. cit. pp. 22; 25, "No French architect had as yet disentangled himself from the ranks of the master-builders ..."; p. 38, "...plain men who made their living by the more or less skilful exercise of the building trades."

qu'il sache la Géometrie [sic], l'Optique,
l'Aritmétique [sic], l'Astrologie & l'Histoire.²⁰

On pourrait accepter que, parmi les connaissances ou sciences que doit posséder l'Architecte de Richelet, «la Géometrie, l'Optique et l'Aritmetique» sont celles qui sont essentielles à l'architecte pour qu'il soit capable d'exercer son travail. Cependant, comment expliquer que «l'Histoire» et, surtout «l'Astrologie» fassent partie intégrale de ces sciences? Nous pouvons assez logiquement en déduire que l'architecte du XVIIIe s. devait posséder ces connaissances pour pouvoir avoir une conversation intellectuelle avec la haute société («les Grands») avec laquelle il entrait en contact et qui avait le temps de s'intéresser à ces sujets éloignés du problème de la survie quotidienne.²¹

Selon l'édition de 1762 du dictionnaire de l'Académie, un «architecte est celui qui fait, qui exerce l'art de bâtir». Nous voyons que par rapport à la définition donnée par l'Académie en 1695, le choix de verbes favorise davantage le côté actif: «faire» et «exercer» plutôt que «savoir»; nous remarquons aussi la disparition de la construction causative (c.-à-d., «faire bâtir»). Nous remarquons ainsi la distinction entre quelqu'un qui possède

²⁰ Rich., s.v. architecte

²¹ A témoin ce commentaire d'Alistair Laing à propos des architectes et de leurs employeurs-protecteurs nobles au XVIIIe s. dans les pays allemands du Sud (mais applicable, croyons-nous, à la France): "Since most princes had voyaged and pretended to some competence in architecture themselves, it was desirable for their architects to be travelled men with whom they could converse ..." (Baroque and Rococo, pp. 174-175).

seulement les théories de la construction et quelqu'un qui est capable de mettre ces théories en pratique. Donc, dans ce sens, on ne peut pas dire que François Ier était l'architecte de Fontainebleau, même si c'était lui qui fit bâtir ce château.

IV.C. Le XIXe siècle

Nous trouvons chez Littré (1878) la première définition qui décrit en détail les responsabilités d'un architecte: «Celui qui exerce, en qualité de maître, l'art de bâtir, traçant les plans, surveillant l'exécution des constructions».

Nous voyons aussi que l'architecte du XIXe s. était explicitement responsable de la surveillance de «l'exécution des constructions». Par contre, au XVIe s., celui qui avait surveillé les travaux n'était qu'un préposé du seigneur.

Quant à la définition même de Littré, il nous semble que c'est elle qui est la plus complète de toutes les définitions relevées. Elle décrit sur un ton neutre toutes les responsabilités de l'architecte. Par contre, Furetière (1727) avait ajouté des commentaires assez subjectifs; p. ex., «L'Architecte doit être fier en honnête homme, ...». Il s'agit quasiment d'une prescription et non pas d'une description ou d'une définition.

IV.D. Le XXe siècle

Le sens concret du mot architecte n'a plus évolué depuis le XIXe siècle. En fait, les définitions générales de deux grands dictionnaires du XXe s. sont moins précises

que celle de Littré.

Considérons d'abord la définition générale du TLF (1974): «Personne qui exerce l'art de bâtir». Elle n'explique pas plus que celle de l'Académie (1762).

Le Robert (1985) définit architecte comme «personne reconnue capable de tracer le plan d'un édifice et d'en diriger l'exécution. Personne qui exerce l'art de l'architecture.»

V. Expansion de sens concret

V.A. XVI^e siècle

D'après le Robert (1985), le mot «s'employa déjà en 1546--en langage littéraire, faut-il remarquer--pour désigner une «personne ou entité qui conçoit, élabore ou construit concrètement qqch.».

V.B. XVII^e s.: Langage maritime

Compte tenu du fait que la charpenterie était une partie essentielle de la construction navale et que les maîtres-charpentiers étaient parfois les chefs des travaux (c.-à-d., «maître de l'oeuvre»), il n'est guère surprenant que le terme architecte, surtout architecte de vaisseaux, ait commencé à s'appliquer à ceux qui «batissent les grande [sic] navires (Furet., 1690).

V.B. Le XX^e siècle

Quoique le terme particulier, architecte de vaisseaux n'ait pas survécu dans les dictionnaires du XX^e s., un terme pareil s'emploie dans le langage maritime.

Architecte naval se dit aujourd'hui d'un «ingénieur de

constructions navales qui conçoit et étudie entièrement un bâtiment, un type de bâtiments» (Rob., 1985).

VI. D'autres emplois à sens concret

Au XXe s., le terme architecte s'emploie dans des locutions ou en combinaison avec d'autres termes pour désigner les diverses catégories ou des spécialisations d'architectes. Souvent ces locutions s'emploient non pas pour désigner un professionnel mais plutôt un simple technicien ou un ingénieur qui fait un travail particulier dans le domaine de la construction et de la mise en disposition.

VI.A. Diverses épithètes

--Architecte de l'Etat, du gouvernement, du département, de la ville: «Technicien chargé de la construction, de l'entretien, de la réparation des édifices appartenant à l'état, au département ou à la commune» (TLF).

--Architecte(-)paysagiste: «Ingénieur agronome, ou agricole, parfois architecte spécialisé dans la conception des jardins d'agrément» (TLF).

VII. Evolution et expansions du sens figuré

VII.A. Le XVIe siècle: dans le langage religieux

Le Litttré (1878) est le premier dictionnaire à noter que depuis le XVIe s., le terme architecte de l'univers s'emploie comme synonyme de «Dieu».

C'est le Robert (1985), cependant, qui précise que cet usage date de 1572 ²² et que l'usage figure «notamment

²² Le Robert ne fournit pas d'indications quant aux sources consultées.

[...] dans la terminologie de la franc-maçonnerie».

Le TLF (1974) est encore plus précis, d'abord parce qu'il note plusieurs variations et puis parce qu'il fournit une courte explication de l'origine de cet usage:

L'Architecte (de l'univers), le grand Architecte (de l'univers), l'Architecte du (des) monde(s), des cieux ... [signifie] Dieu, en tant que créateur de toute chose.

L'article se poursuit:

Le grand Architecte (de l'univers). Nom sous lequel les loges maçonniques désignent Dieu. «Les rituels de la Maçonnerie ordinaire parlent d'un Dieu qu'on décore du nom de grand Architecte de l'univers. Dans la haute-Maçonnerie palladique et luciférienne, ce grand architecte est Satan ou Lucifer. Enfin, pour les parfaits initiés, il est un dieu surbordonné à Lucifer, dieu créateur. ...» (Margiotta, Le Palladisme; apud TLF).

Etant donné que le mouvement de la franc-maçonnerie trouve son origine chez les maçons (comme l'indique son nom, par ailleurs), il n'est pas étonnant qu'un terme d'architecture emprunté à l'italien soit entré dans le langage du mouvement. Il n'est pas étonnant non plus que cet emploi particulier ne soit pas noté dans les dictionnaires: après tout, l'Eglise n'a pas accordé son approbation à ce mouvement secret avant la fin de la première moitié du XXe siècle. Il est vrai, cependant, que le mouvement maçonnique était très répandu, surtout parmi les aristocrates, en France. Néanmoins, il est significatif que ce soit un dictionnaire du XIXe s., âge de la sécularisation, qui soit le premier à noter officiellement cet emploi.

VII.B. Emploi littéraire

Il est probable, toutefois, que l'origine de l'emploi maçonnique du mot architecte pour désigner «Dieu» remonte à un emploi littéraire, qui--d'après le Robert--date de 1546; dans ce sens, architecte s'employait pour désigner toute «personne ou entité qui conçoit, élabore ou construit concrètement qqch.» (Rob., 1985). Nous notons que le mouvement franc-maçonique doit son origine au déclin des corporations maçonniques au XVIIe siècle, donc à une date postérieure à l'usage littéraire. Il y avait une influence presque sûre de l'emploi littéraire sur celui de la confrérie maçonnique, même si celle-ci n'a pas fait exprès d'emprunter le terme au langage littéraire.

VII.C. D'autres emplois

1. «En parlant d'animaux», le mot architecte est synonyme de «constructeur, bâtisseur».
2. Une note intéressante s'ajoute à la fin de l'article dans le Robert: «Les architectes (qui conçoivent) et les maçons (qui exécutent)». Nous remarquons la distinction entre celui qui conçoit et celui qui exécute, distinction qui n'existait pas au XVIe siècle.

ARCHITECTURE, s.f.; 1504

I. Note culturelle: l'architecture comme l'un des beaux-arts

Depuis le tout début de la fondation des Académies en France au XVIIe s. et, jusqu'à un certain point, à Rome pendant le siècle précédent, il existait et il continue encore aujourd'hui à exister un certain conflit d'«idéologie» à classifier l'architecture parmi les beaux-arts. C'est-à-dire qu'entre l'esthétique des beaux-arts et la pragmatique de l'artisanal, il existe une limite assez nébuleuse--voire fragile: l'architecture, du fait de sa double nature--esthétique et pratique (ou fonctionnelle)--sert non seulement à mettre en question la distinction parfois très subtile entre les deux domaines (c.-à-d., l'artistique et l'artisanal) mais aussi à mettre en relief la futilité de cette distinction.

Nous voyons dans l'évolution des définitions de ce mot --surtout la définition du sens propre--une certaine hésitation à définir trop nettement le domaine auquel l'architecture doit appartenir. Même chez Furetière, l'architecture--considérée maintenant depuis longtemps comme l'un des trois piliers des beaux-arts (les deux autres étant bien sûr la peinture et la sculpture)--est souvent classifiée comme «... art ou ... science».

Les catégories établies par les premiers dictionnaires tels que le Furetière tentent de faire une distinction nette entre le côté esthétique et le côté fonctionnel: l'architecture civile comprenant «les Palais ou les Eglises,

les maisons des bourgeois» (Furet.)--donc se rapportant au côté «artistique»--et l'architecture militaire se rapportant au côté scientifique--donc éloignée de l'esthétique. Cependant, à l'intérieur de la catégorie «artistique», la distinction ne s'est pas encore faite entre le côté esthétique et le côté fonctionnnel--ceci malgré le fait qu'on emploie le mot «art», qui, faut-il le signaler, ne signifie pas encore exclusivement, dans le français du XVIIIe s., «création à une fin idéale» (Blondel cité par le Robert, s.v. art). C'est pour cette raison que le Furetière a pu inclure «les maisons des bourgeois» dans la catégorie de l'«architecture civile» ou l'art; de nos jours, peu de monde le ferait.

Lorsque nous lisons la définition moderne du mot architecture, nous trouvons non seulement que la définition est devenue plus précise ou restreinte mais aussi que les catégories sont différentes. Par exemple, dans le TLF,¹ on distingue trois domaines: «art, science et technique»; et au moins six catégories de spécialisations: «civile, hydraulique, militaire, religieuse, rurale, urbaine» (s.v. architecture).

II. Les origines

D'après Hope, Huguet, Bloch et Wartburg, et Dauzat, le mot architecture fut attesté pour la première fois en 1510. Par contre, le TLF et le Robert proposent 1504 comme date de la première attestation. Les deux groupes citent Jean

¹ op. cit., vol. 3, 1974

Lemaire de Belges--directement ou indirectement--comme source.²

III. Premiers sens et usages: le XVI^e s.

Le dictionnaire Robert (1985) signale que le mot architecture signifie, en 1596, «disposition (d'un édifice)» et que les équivalents sont «ordonnance» et «proportion».

Le TLF (1974) signale également que depuis cette date, architecture signifie aussi «mode de construction».

IV.A. Evolution du sens concret

IV.A.1. Le XVII^e s.

Le Furetière (1690) donne comme définition principale «l'art ou la science des bastiments.» Ensuite, la distinction est faite entre l'architecture civile et l'architecture militaire.

IV.A.1.i.a. «L'Architecture civile, est celle qui sert à faire des bastiments publics ou particuliers, sacrez ou profanes, commes les Palais ou les Eglises, les maisons de bourgeois» (Furet., 1690).³

IV.A.1.i.b. «L'Architecture militaire, celle qui enseigne à

² Oeuvres de Jean Lemaire de Belges, «La Couronne Margaritique», t. 4, p. 166: «D'architecture et de peinture ensemble ...» A croire les indications du Dictionnaire des littératures... (t.2, p. 1273), Lemaire de Belges a composé cet oeuvre de 1504 à 1505. Nous avons donc suivi la datation du TLF et du Robert en ce qui concerne la date de la première attestation du mot.

³ Nous remarquons que le Furetière inclut les bâtiments religieux ou «sacrez» dans le domaine de l'architecture civile. L'intéressant est que, de nos jours, on distingue précisément très souvent entre l'architecture dite «civile» et l'architecture dite «religieuse» (p. ex., la table de matière des tomes de L. Hauteceur, Histoire de l'architecture classique en France). Nous voyons ainsi que même la définition d'un mot reflète certaines valeurs et évolutions sociales.

fortifier les villes, les passages, les ports de mer»
(Furet., 1690).

IV.A.1.ii. Si d'une part architecture désigne «l'art de bâtir» au XVIIe s., d'autre part, à la même époque, il «se dit aussi de la manière de bastir, & des ornements qu'on y employe» (Furet., 1690).

Le Furetière ajoute la remarque suivante:

En ce sens on dit, les cinq ordres d'Architecture, le Toscan, le Dorique, l'Ionique, le Corinthien, le Composé ou le Composite. Le Toscan et le Composite sont des ordres Latins: les autres sont Grecs. Philebert de Lorme y [sic] a voulu ajouter le François; mais il n'a pas été suivi.

IV.A.1.iii. «L'Architecture Gothique, est une Architecture ancienne & grossiere [sic], selon laquelle sont basties la plus-part de nos Eglises Cathédrales» (Furet., 1690).

IV.A.2. Le XVIIIe s.

Les deux dictionnaires datant du XVIIIe s. (Rich., 1728; Acad., 1762) n'élargissent pas trop la définition du dictionnaire de Furetière: la seule entrée nouvelle est sur l'«Architecture navale, L'art de construire les vaisseaux» (Acad., 1762). Le TLF (1974) note que ce terme a vieilli, de nos jours remplacé par le terme usuel de «construction navale».

Autre que la définition d'architecture, le Richelet fait une ébauche de l'histoire de l'architecture depuis l'antiquité jusqu'au XVIIIe siècle.

IV.A.2.i. Outre ces usages, le mot s'emploie aussi pour désigner «la partie d'un bastiment, & quelquefois de tout l'ouvrage» (Furet., 1690). Le même article fournit comme

exemple: «La fontaine [sic] de Saint Innocent est un beau morceau d'architecture».

D'après le TLF, cependant, cet emploi date de 1636.

IV.A.2.ii. Le dictionnaire de l'Académie donne comme définition, «L'Art de bastir». Il ne fait qu'indiquer que le mot «signifie aussi, La disposition & l'ordonnance d'un bastiment».

IV.A.3. Le XIXe s.

En 1814, l'Académie, dans la nouvelle édition de son dictionnaire, simplifie la définition en soudant les deux définitions sans les élargir: «L'art de construire, disposer et orner les édifices». Bref, d'après l'Académie, le terme n'a ni évolué ni acquis de nouvelles acceptions.

Ceci dit, il faut quand même noter que l'«école classique» de l'architecture en France, surtout au XVIIe s. (et, jusqu'à un certain point, au XVIIIe s.), a bien distingué entre l'architecture et l'ornementation d'un édifice. La critique souvent portée par cette école contre les architectures gothique, baroque et rococo était effectivement à propos du mélange toléré et même estimé par ces «écoles». Alors, de ce point de vue, il est intéressant de noter que l'Académie française, qui partage d'ailleurs une origine commune avec l'Académie d'architecture,⁴ laquelle favorisait l'école classique d'architecture, n'a accepté qu'au XIXe s. l'ornementation comme partie de

⁴ L'Académie d'architecture, fondée en 1671 par Colbert, fut unie avec l'Académie de peinture et sculpture, fondée en 1648 par Mazarin, pendant la Restauration de la monarchie en 1816 pour devenir l'Académie des beaux-arts.

l'architecture dans sa définition du mot architecture.

Cependant, du point de vue linguistique, l'Académie semble indiquer qu'il n'y avait pas de nouveaux emplois du mot architecture au XIXe s. tandis que la réalité, selon d'autres dictionnaires de l'époque, était assez différente. IV.A.3.i. Par exemple, le Littré (1878) inclut une nouvelle entrée: «L'Architecture hydraulique, l'art d'établir des machines pour diriger les eaux.»

Alors, l'idée de l'architecture comme l'un des piliers des beaux-arts s'est éloignée déjà de la situation du mot architecture au XIXe s: il ne s'agit plus tout simplement de l'esthétique d'un édifice; en fait, il ne s'agit même plus nécessairement d'un édifice.

La deuxième remarque à faire est que même si nous ne trouvons pas, dans les dictionnaires consultés, de terme pareil sous architecte (p. ex., *«architecte hydraulique»), nous trouvons clairement que l'évolution du mot architecte, avant le XXe s., a changé jusqu'au point où ce mot ne désigne plus qu'un simple ingénieur ou un technicien.⁵

Le troisième point à constater, c'est l'influence des forces «méta-linguistiques», à savoir celle de la dite «révolution industrielle». La technologie hydraulique, du moins sa mise en application, remonte au XIXe s. et à l'invention de la pompe.⁶ Cette technologie a joué un rôle important à l'époque, comme l'atteste le système hydraulique, qui fut mis en place à Londres en 1882

⁵ cf. dans cette étude, ARCHITECTE.VI.

⁶ cf. Encyclopaedia Britannica, vol. 9, p. 77

(c.-à-d., quatre ans après la parution du Litttré) et qui continue à servir la ville de nos jours.⁷

IV.A.3.ii. Le Larousse du XIXe s. signale que l'architecture est d'abord l'«art de construire des édifices, dans des proportions et selon des règles déterminées». Puis, par extension, le mot signifie «mode de construire, genre, caractère distinctif des ornements d'un édifice».

Architecture peut également signifier, dans «un sens tout à fait restreint, Moulures [sic], ornements» (Lar. XIXe).

IV.A.4. Le XXe s.

Au XXe s., nous trouvons pour la première fois une expansion du sens propre du mot architecture ou, du moins, une définition qui inclut d'autres domaines d'une part et assez technique d'autre part: «Art, science et technique de la construction, de la restauration, de l'aménagement des édifices (TLF)».

Le champ sémantique s'étend pour la première fois au-delà de l'idée de la construction pour inclure celle de la restauration et celle de l'aménagement (des édifices). Cela reflète sans doute les changements de valeurs dans la société. Parmi les influences qui encouragent ces changements, il faut compter la diminution d'espace pour les constructions nouvelles et la valorisation de presque tous les bâtiments anciens, surtout en Europe, où ces bâtiments

⁷ ibid.

jouent souvent un rôle économique en tant que des attractions historiques et touristiques importantes.

IV.B. D'autres emplois du mot au sens concret

IV.B.1. Le Larousse du XIXe s. est le premier des dictionnaires consultés à faire mention du «jeu d'architecture, jouet d'enfant qui consiste en une collection de petits fragments de bois ou de carton, représentant les différentes parties d'un édifice et pouvant figurer, par leur assemblage, divers monuments dont le plan, accompagne d'ordinaire cette collection».

IV.B.2. Dans le domaine de la peinture (l'un des beaux-arts), plusieurs termes se rapportant à l'architecture au sens d'ornementation contiennent le mot architecture. Parmi ces termes nous relevons les deux suivants.

IV.B.2.i. Architecture feinte, architecture simulée désignent une «peinture décorative qui, par le moyen de la perspective et de la couleur, simule l'architecture réelle» (TLF). (En outre, de cet usage se forme architecture polychrome, terme noté également par le TLF.)

Quoique cette technique fût très connue et même très usitée, surtout dans la technique du «trompe-l'oeil»--technique favorisée par les styles baroque et rococo--nous n'avons pas pu trouver ces termes dans les dictionnaire de l'époque qui correspond à la période où ces styles étaient privilégiés (c.-à-d. approximativement les XVIIe et XVIIIe siècles). Cela vient, sans doute, du fait que l'architecture feinte ou simulée, étant l'une des

caractéristiques fortement associées avec le décor en trompe-l'oeil, est devenue, par la suite, inséparable de ce décor en général--c'est-à-dire, par effet de la métonymie. En effet, on pourrait dire que l'architecture feinte est une forme de trompe-l'oeil. Ceci dit, il n'en est pas moins vrai que des exemples (peu fréquents) existent où le trompe-l'oeil n'inclut pas l'architecture feinte.

En ce qui concerne l'absence de ces deux termes dans les dictionnaires du XVIIe et XVIIIe s., une autre explication possible est que le but de l'architecture feinte est la dissolution des délimitations entre les éléments architectoniques et les éléments d'ornementation, ce qui va à l'encontre des règles de l'architecture classique. Alors, les Académies n'auraient jamais accepté ni la technique ni les termes qui décrivent la technique.

IV.B.2.ii. De l'usage d'architecture pour désigner l'«ensemble d'un édifice et de ses caractères architecturaux typiques, ou bien de ses différentes parties, ou encore de ses éléments d'ornementation» (TLF) sont créées les constructions suivantes.

IV.B.2.ii.a. «Peintre d'architecture. syn[onyme] vieilli de architecturiste» (TLF).

Le terme architecturiste ne se trouve cependant comme entrée lexicale dans aucun des dictionnaires de notre corpus, ce qui est un peu surprenant, étant donné qu'il est censé être le synonyme moderne d'un terme vieilli.

Néanmoins, nous avons relevé ce nota dans le TLF:

«Lar[ousse] 19e, Littré, Guérin 1892, Nouv[eau] Lar[ousse] Ill[ustré] et Ouillet 1965 mentionnent le subst[antif] rare et vieilli, architecturiste. Peintre spécialisé dans les sujets d'architecture.»

IV.B.2.ii.b. «Décoration, décor d'architecture. Par opposition à décoration de sculpture et à décoration de peinture.» [TLF]

IV.B.2.iii. Par métonymie, dans un sens absolu, on utilise les architectures pour signifier «les monuments historiques, classés» (TLF).

V. Evolution du sens figuré

Il est peut-être un peu étonnant qu'aucun dictionnaire entre 1690 (le Furetière) et 1814 (le dictionnaire de l'Académie) ne fasse allusion à un sens figuré en traitant un mot qui fut attesté pour la première fois en 1510. Et pourtant, c'est le cas du mot architecture: de tous les dictionnaires qui forment notre corpus de dépouillement et de consultation, le premier à noter un sens figuré est le Larousse du XIXe s. (1866 - 1876): «Par compar[aison]. Structure.»

En outre, le Larousse fournit cette citation pour appuyer sa définition: «"Les os sont, dans l'ARCHITECTURE du corps humain, ce que sont les pièces de bois dans un bâtiment de charpente" (BOSS.)».

Cependant, le Robert, sans préciser davantage, indique que même avant 1560, chez Du Bellay, on trouve le mot architecture avec un emploi métaphorique ou figuré pour

dénoter «principe d'organisation (d'une oeuvre, d'un organisme, d'un ensemble de faits, etc.)».

Cette définition du Robert est appuyée par une définition pareille dans le TLF, lequel indique (sans préciser la date de la première attestation) que le terme architecture s'emploie «en parlant de la configuration du corps», «au fig[uré]» et en part[iculier], dans le domaine des arts (litt[érature], mus[ique], peint[ure])».

V.1.i. Par extension de cet emploi, le mot désigne tout «ensemble structuré, organisé, [toute] construction» (TLF).

V.1.ii. Nous trouvons également la remarque suivante dans le TLF:

Le terme est employé, tant sur le plan concr[et] que sur le plan abstr[ait], dans des cas divers où il y a agencement, combinaison de différentes parties pour former un tout, un ensemble homogène, organisé (ou paraissant l'être) selon une certaine structure, un certain plan.

V.2. La franc-maçonnerie

Nous retrouvons la présence et l'influence de la franc-maçonnerie (cf. ce travail, sous ARCHITECTE) dans l'évolution de l'emploi d'un terme architectural. Nous retrouvons également le silence lexicologique qui entoure le terme employé dans ce domaine, en dépit de l'existence ancienne du mouvement franc-maçonique. Bien que le mot soit noté comme terme maçonnique dans un dictionnaire spécialisé de la seconde moitié du XIXe s., c'est seulement au XXe siècle que nous le trouvons dans un dictionnaire général pour la première fois.

Dans le langage franc-maçonique, on parle d'un

morceau, [une] pièce d'architecture en parlant d'un «discours» (TLF); de même, le livre d'architecture fait référence au «"registre qui contient les procès verbaux d'un loge, [...]" (A. Delveau, Dict. de la lang. verte, 1867, p. 281)» (TLF).

ISOLE, adj.; 1575 et part.; 1653

I. Note culturelle: l'architecture et la sculpture du Moyen Age

La sculpture du Moyen Age, jusqu'au haut Moyen Age, était liée, dans la plupart des cas, à l'architecture. On pourrait facilement dire même que la sculpture était subordonnée à l'architecture. Dans des exemples tels que les cathédrales de Chartres et d'Angers, les formes sculptées font partie de l'architecture (p. ex., des portaux) plutôt que des groupes d'architecture indépendants de tout soutien architectural ou, comme le diraient certains, isolés. C'est seulement vers la fin de l'ère gothique que les formes sculptées ont commencé à se détacher des murs et des autres parties de l'architecture.

II. Origines

Bien que Hope classe le mot isolé parmi ceux qui ont été introduits en français au XVIIe s., la plupart des autres auteurs et des ouvrages consultés placent ce mot sur la liste de mots introduits au XVIe siècle. Le TLF, le Robert ainsi que Bloch et Wartburg citent 1575 comme date de la première attestation. Hope mentionne aussi en effet que Wartburg (dans le FEW) a relevé un exemple du mot, chez Paradin en 1575, au sens de «façonné à guise d'île»;¹ le TLF fait mention du même sens et de la même source (c.-à-d. Paladin).

Le fait extraordinaire à propos de ce mot et de ses dérivés c'est que, à croire les ouvrages lexicographiques,

¹ Wartburg, FEW, p. 729

ce serait la forme participiale (viz., le participe passé) qui fut introduite (en 1575) avant la forme infinitive (en 1653). Néanmoins, cela n'empêche pas que les premiers dictionnaires français (ici, notamment le Furet. (1690) et le Rich. (1728)) classent le mot sous la forme infinitive isoler, avec mention que le mot «est plus en usage au participe» (Furet., 1690) ou que «l'Académie dit que ce verbe n'est pas en usage: du moins est-il certain qu'il est beaucoup plus usité au Participe» (Furet., 1727).

Nous proposons, d'après les données chronologiques, que isolé a été introduit en français au début non comme participe passé mais plutôt comme adjectif (étant donné qu'il n'y a pas de participe passé sans verbe) et qu'il y eut par la suite une hésitation entre la forme adjectivale terminant en «-é» et la forme participiale terminant également en «-é», si bien que les conditions étaient favorables, au XVII s., à la création d'un verbe en «-er», dérivé de l'adjectif (devenu par la suite participe passé).

Il est vrai que la plupart des adjectifs en «-é» sont dérivés d'un participe passé, qui, à son tour, est dérivé d'un verbe; autrement dit, le participe passé des verbes en «-er» peut facilement servir d'adjectif. Il n'en est pas moins vrai qu'il existe dans la langue un groupe d'adjectifs en «-é» qui ne sont pas dérivés de verbes. Au contraire, quelques-uns de ces adjectifs ont même donné naissance à des formes verbales. Parmi ces adjectifs, nous n'en citons que trois (dont deux ont une évolution pareille à celle de

isolé): «rosé» (dérivé de «rose»; par opposition au verbe «rosir»),² «bleuté» (dérivé de «bleu»; par opposition au verbe «bleuir»)³ et «éthéré».

Si nous insistons beaucoup sur ce point, c'est que, d'abord, le Furetière (1690 et 1727), le Richelet, le dictionnaire de l'Académie et beaucoup d'autres dictionnaires subséquents classent grammaticalement le mot isolé comme «participe passé» plutôt que comme «adjectif». Parmi les dictionnaires modernes, le dictionnaire bilingue Collins-Robert (1982) et le Larousse du XXe s. (1931) classent le mot simplement comme participe passé du verbe isoler; le TLF, tout en consacrant une section à l'adjectif, traite la section comme sous-division de l'article sur le verbe. Puis, en traçant l'évolution sémantique du mot isolé, nous nous sommes rendu compte que parmi les grands dictionnaires, au cours des siècles, il existe une certaine ambivalence quant à l'origine de ce mot, de sorte que souvent aucun article n'est consacré à l'adjectif et que le mot figure sur la liste de dérivés du verbe (à la fin de l'article sur isoler), tandis que le rapport entre isolé et isoler est le contraire (c.-à-d. que celui-ci est vraiment le dérivé de celui-là).⁴ Nous re-citons comme exemple un ouvrage aussi récent que le TLF. Enfin, en traçant

² Pt-Rob.: rosé (1200), roser (1765)

³ Pt-Rob.: bleuté (1858), bleuter (1898)

⁴ On pourrait voir ainsi la raison pour laquelle des linguistes comme Hope auraient considéré isolé comme emprunt du XVIIe s. (le verbe étant «introduit» à cette époque et suivant l'évolution de la plupart des verbes et des participes-adjectifs).

l'évolution du mot isolé, à cause du classement de ce mot dans les dictionnaires, nous nous sommes aperçu très tôt de l'impossibilité d'une étude sur l'adjectif «isolé» sans toucher au verbe isoler, étant donné que la création du verbe a donné suite à l'existence réelle d'un participe passé proprement dit au XVIIe s. et étant donné le mélange subséquent des deux formes (adjectif et participe passé). Cela justifie donc notre traitement, dans les sections suivantes, d'abord de l'adjectif et puis du verbe, même s'il s'agit en réalité d'une étude sur l'adjectif isolé.

III. Les premiers sens et emplois

D'après Hope, le mot a déjà acquis une signification générale et même un emploi métaphorique au XVIIe s. mais le Furetière n'en fait aucune mention.⁵ De fait, le Furetière (1690) donne comme définition du mot isoler «faire une piece [sic] d'architecture detachée [sic], & degagée [sic], et qui ne touche point à une autre». Alors, selon le Furetière, à la fin d XVIIe s. et même au début du XVIIIe s.,⁶ ce mot appartient principalement sinon exclusivement au langage d'architecture.

IV. Evolution du sens

IV.A. Le XVIIIe s.

Au cours du XVIIIe s., le sens concret du mot isolé n'a point évolué tandis que nous assistons à la parution de plusieurs emplois au figuré. Comme nous l'avons signalé

⁵ Hope, Lexical Borrowing..., p. 290

⁶ La même définition se trouve dans l'édition 1727 du Furetière.

antérieurement, les dictionnaires de la première moitié du siècle, tout en reconnaissant l'existence de isoler, insistent sur le fait que l'Académie ne reconnaissait pas la validité de l'usage de ce verbe. Comme point d'intérêt, à ce propos, dans l'édition 1695 du dictionnaire de l'Académie se trouve cette note sur isolé: «participe passé du verbe Isoler, qui n'est plus en usage». ⁷

IV.A.1. Isolé

IV.A.1a. Le Furetière (1727) signale que le mot isolé «se peut hasarder dans le figuré, pourvû [sic] qu'on l'employe comme synonyme, ou avec quelque adoucissement». Cet exemple suit alors la définition: «il est sans liaison, il peut être entouré de creatures [sic] mais il n'y tient pas; il est detaché de tout, & comme isolé. LA BR.».

Le Richelet, qui est le premier à classer isolé comme adjectif, cite une Madame Deshoullieres [sic] qui a utilisé le mot en parlant au figuré d'une chose (par opposition à une personne): «Ah! que mon coeur n'est-il de ces coeurs isolez ...».

IV.A.1.b. Le dictionnaire de l'Académie, en 1762, note (autre que l'emploi architectural et le commentaire qu'«il [le participe] est plus en usage que son verbe») l'emploi «figuré et familier», en parlant d'«un homme isolé, pour dire un homme libre, indépendant, qui ne tient à rien, & à qui personne ne s'intéresse».

⁷ Slatkine, ré-impression de 1968

IV.A.2. Isoler

IV.A.2.a. Le Richelet (1728) note l'existence de isoler mais strictement comme terme d'architecture qui, par ailleurs, n'a pas reçu l'approbation de l'Académie.

IV.B. Le XIXe s.

Au cours du XIXe s., nous assistons à plusieurs changements sémantiques importants. Au moyen des définitions données, nous témoignons également des changements politiques, scientifiques et technologiques du XIXe s., siècle de la puissance de l'armée napoléonienne, de l'exploitation de l'énergie électrique ainsi que siècle de la croissance de l'intérêt porté sur la physique. Tous ces phénomènes ont influé sur le mot isolé et son dérivé isoler.

IV.B.1. Isolé

IV.B.1.a.i. Le dictionnaire de Landais (1845), reconnaissant que le mot isolé est adjectif aussi bien que participe passé, est l'un des premiers à donner une définition générale au mot employé à sens concret: «qui n'a rien qui le touche, de quelque côté que ce soit».

Le Littré, toujours tenant compte de l'emploi propre au domaine de l'architecture, donne également une définition à sens général. Cela signale alors la généralisation de l'emploi à sens général de ce mot: avant le XIXe s., malgré l'emploi répandu du sens figuré, l'emploi du sens concret a appartenu presque exclusivement au domaine de l'architecture. Le Littré donne comme synonymes, «écarté» et «solitaire».

a.ii.1. Par extension, comme terme de physique, «corps isolé» signifie «corps que l'on veut électriser par communication, et que l'on place sur des substances électrisables par cette voie» (Land., 1845).

a.ii.2. En parlant de l'électricité, on dit également isolé pour désigner un objet «qui est placé sur des corps non conducteurs, de manière à garder l'électricité communiquée» (Litt., 1878).

a.iii. «Dans l'administration militaire, [on dit] homme isolé, soldat isolé [en parlant de] celui qui se trouve n'appartenir à aucun corps» (Litt., 1878).⁸

a.iv. Dans d'autres emplois à sens figuré en parlant d'une personne, le mot isolé désigne soit quelqu'un «qui n'est pas joint à d'autres hommes» (Litt., 1878) ou quelqu'un «sans relations de parenté ou d'amitié» (Litt.).

a.v. Finalement, isolé s'emploie au sens de «écarté» ou «solitaire» (Litt., 1878) pour désigner une chose.

IV.B.2. Isoler

IV.B.2.a.i. Le dictionnaire de l'Académie (1814), tout en fournissant les définitions des éditions antérieures, donne pour la première fois une définition générale pour le verbe: «faire qu'un corps ne tienne à aucun autre».

a.ii. La première référence à un emploi pronominal du verbe se trouve dans le dictionnaire de l'Académie (1814), qui semble restreindre cet emploi à la désignation d'une personne: «On dit, S'isoler, pour dire, Se séparer de la

⁸ Les éléments entre crochets sont nos propres ajouts.

société». Les dictionnaires Landais (1845) et Littré (1878) font mention aussi de la forme pronominale du verbe.

a.iii. Le Littré note un nouveau sens de isoler: «Oter à quelqu'un ses relations», avec la notation que cela «se dit aussi des choses» (1878).

a.iv. Le Robert signale que depuis 1824, le verbe peut signifier également «tenir à l'écart par mesure sanitaire ou de sécurité publique».

IV.C. le XXe s.

Au XXe s., nous assistons à l'élargissement du champ sémantique des mots isolé et isoler, de sorte que l'on peut facilement appliquer ces mots à des êtres animés ou inanimés et à des situations spatiales ou temporelles. Cela reflète la diversité de contextes où se trouvent ces mots: artistiques, scientifiques et technologiques--pour en nommer quelques-uns--comme le démontrent les définitions suivantes.

IV.C.1. Isolé

IV.C.1.a. En parlant d'êtres inanimés, on décrit comme isolé tout ce qui est «séparé des choses de même nature» (Rob., 1985).

Dans ce contexte, il y a trois domaines qui se servent particulièrement de ce mot: l'architecture, l'électrotechnique et la thermodynamique.⁹

IV.C.1.b. En parlant d'êtres animés, isolé s'emploie pour décrire celui «qui se trouve, qui vit à l'écart du groupe» (TLF, 1983), et surtout par référence à une personne.

⁹ voir le TLF, s.v. isolé (sous-article de isoler)

Dans ce cas, c'est le domaine militaire qui utilise particulièrement isolé dans ce sens.

IV.C.1.c. Parmi les introductions récentes (c.-à-d., au cours du XXe s.), nous notons des usages particuliers dans les sciences, surtout la biologie: «qui est extrait de l'organisme»)(p. ex., en parlant de cellules ou d'un organe).¹⁰ Ce terme s'emploie pareillement dans la chimie, p. ex., quand on parle d'une substance.

IV.C.1.d. Au figuré, isolé s'emploie pour désigner tout «ce qu'est envisagé dans l'absolu, indé[ndamment du contexte» (TLF).

IV.C.2. Isoler

En ce qui concerne le verbe, les emplois reflètent ceux de l'adjectif. Le TLF apporte quelques précisions sémantiques dont nous ne tenons pas compte ici parce qu'ils correspondent aux cadres généraux présentés ci-dessus (IV.C.1.).

¹⁰ cf. TLF

FAÇADE, s.f.; 1565

I. Note culturelle

En architecture, façade peut correctement désigner n'importe quel côté d'un édifice.

... Mais ce mot s'emploie d'une manière générale pour désigner la face antérieure ou principale d'un monument. C'est sur celle-ci que se trouve la porte principale d'entrée; c'est sur la façade principale que l'architecte déploie le luxe de la décoration et tout ce qui peut donner du caractère au bâtiment, ou du moins caractériser sa destination. De là le rapprochement fait par beaucoup d'auteurs entre la façade principale d'un édifice et le front humain, rapprochement qui a fait donner le nom de frontispice à la façade principale des édifices. Les bâtiments isolés possèdent, outre la façade principale, une façade postérieure derrière celle-ci, et des façades latérales placées sur les côtés ou sur les murs pignons, ou en retour sur le bâtiment principal.¹

Si l'on veut qualifier d'un seul adjectif la plupart des bâtiments importants du Moyen-Age, en France et ailleurs en Europe, on emploiera peut-être le mot «solide». Des deux groupes de structures architecturales importantes (églises et châteaux), ce sont sans doute les châteaux qui sont les mieux qualifiés de «solides». Bâtis avant tout pour la défense (sans considération même du confort, dans beaucoup de cas), ces châteaux sont de nature très fonctionnelle, ne tolérant guère la frivolité. De toute façon, il aurait été inutile de décorer l'extérieur d'un château--puisque la raison d'être d'une façade est principalement de nature esthétique, comme l'indique Bosc dans la citation ci-dessus --si celui-là devait être détruit dans une bataille. C'est seulement lors des temps de paix, pendant la Renaissance et

¹ Bosc, Dictionnaire raisonné d'architecture, s.v. façade

dans le cas de la construction des châteaux de plaisance que les façades sont devenues des investissements «rentables».

II. Les origines

D'après Hope et le Robert, le mot façade est attesté pour la première fois en 1567; tous les deux ainsi que Bloch et Wartburg citent Philibert de l'Orme² comme auteur de l'exemple. D'après le TLF, cependant, la première attestation date de 1565 dans les Comptes des bâtiments du Roi, le mot étant attesté sous la forme «fassade».³ Le TLF et Hope font mention de l'existence de deux formes, façade et faciate,⁴ chez Cotgrave en 1611. Le mot et les formes «primitives» proviennent de l'italien facciata, qui est dérivé de faccia, lequel, à son tour, a le sens de «face».

III. Le premier sens et les premiers emplois

Au début, façade signifie simplement «la partie extérieure d'un bastiment» (Fureti., 1690), sans faire la distinction entre le côté antérieur, les côtés latéraux et le côté postérieur. Si l'usager voulait signaler de quel côté il s'agissait, il devait ajouter une précision supplémentaire, comme nous voyons dans l'exemple du Furetière (1690): «La façade du devant du Louvre est un des plus beaux morceaux d'Architecture dans le monde».

Il paraît, d'ailleurs, qu'il existait à l'époque deux synonymes pour façade: «On l'appelle quelquefois

² Orthographié Delorme chez les spécialistes de langue et de l'Orme chez les spécialistes des beaux-arts

³ Hope aussi cite cette forme mais indique qu'elle remonte à 1567 et est attestée chez de l'Orme.

⁴ Le Robert ne mentionne que «facciata» chez Cotgrave.

ordonnance, ou colomnaison» (Furet., 1690).⁵

III. Evolution du sens concret

III.A. Le XVIIIe s.

Au XVIIIe s., une spécialisation ou restriction sémantique a commencé à apparaître. En effet, nous y reconnaissons en germe le sens qui allait déplacer le sens général, pour aboutir à une exclusion presque complète au cours des prochains siècles.

III.A.1. Au début du XVIIIe s., le Richelet (1728) continue à classifier le mot comme «terme d'Architecture» mais précise déjà que façade désigne principalement la «face de bâtiment, & le côté par où l'on y entre».

III.A.2. C'est seulement au milieu du siècle que le dictionnaire de l'Académie signale pour la première fois que le mot façade signifie «face ou côté d'un grand bâtiment» et «se dit particulièrement du côté par lequel on entre.

⁵ Il n'est cependant pas tout à fait évident que, d'une part, le mot ordonnance appartienne strictement au vocabulaire architectural de l'époque et, d'autre part, que le mot exprime même approximativement la même idée que façade.

Ordonnance, se dit ... de la différente disposition des parties des bastiments, des tableaux, ou des autres ouvrages, qui consistent en quelque dessein ou figure. [...] Cette façade de bastiment, cette disposition de colonnes [sic] ou colomnaison est d'une belle ordonnance.

Dans l'exemple, le sens de ordonnance semble plus proche de l'idée de «la façon d'ordonner ou de disposer plusieurs éléments composants» que de celle de façade ou «partie d'un bâtiment».

Par contre, il est clair que colomnaison pouvait être synonyme de façade même si le sens du premier terme était plus restreint que celui du second. Témoin «Colomnaison. Terme d'architecture. C'est ainsi que Blondel appelle la façade d'un bastiment orné de colonnes» [sic] (Furet., 1690).

[exemple] La façade d'une Eglise. La façade d'un Palais» (Acad., 1762).

Il est intéressant de noter que dans l'édition 1695 de son dictionnaire (c.-à-d. cinq ans seulement après la parution du Furetière), l'Académie a déjà donné comme définition de façade «frontispice d'un grand edifice [sic]»; cependant, le mot façade a été traité comme un des sous-articles de l'entrée principale de «face». Alors, tandis que l'Académie (en 1695) a traité le mot uniquement comme dérivé, elle a reconnu néanmoins qu'il était déjà employé dans un contexte restreint--c.-à-d. pour désigner les grands bâtiments.

III.B. Le XIXe s.

Si l'on s'attendait à ce que le mot ait complètement acquis son sens actuel avant le XIXe s., on serait très déçu: contrairement à de telles attentes, le mot façade est resté tout aussi ambivalent qu'au XVIIIe siècle.

D'une part, le mot demeure un terme d'architecture portant le sens général de «chacun des côtés extérieurs d'un édifice» (Lar. XIXe, 1866-1876). D'autre part, l'usage peut être très restreint: il «se dit particulièrement de la façade principale, de celle dans laquelle est percée le plus souvent la principale porte d'entrée» (Lar. XIXe, 1866 - 1876).

Il faut noter qu'il ne s'agit pas ici tout simplement d'un retard qu'aurait eu un seul dictionnaire, comme dans certains cas et à certaines époques. Au contraire, nous

trouvons la même ambivalence dans trois dictionnaires qui ont paru à trois périodes différentes du XIXe siècle: celui de l'Académie en 1814,⁶ le Littre en 1878 et le Larousse XIXe entre 1866 et 1876.

Malgré ce manque général de nouvelle information dans les dictionnaires, nous trouvons quand même dans la définition générale du Littre une petite restriction de sens: «Un des côtés d'un bâtiment, d'un édifice lorsqu'il se présente ou lorsqu'il décore une place, une rue» (Litt.). Alors, il s'agit vraisemblablement du côté qui donne sur un lieu public, c.-à-d. du côté qui est le plus visible ou le plus important, lequel est souvent le côté de l'entrée principale.

Malgré cette précision, le mot continue à s'employer de façon générale comme en témoigne le terme façade latérale, qui veut dire «le mur de pignon ou le retour d'un bâtiment isolé» (Litt.).

III.B.2. Le XXe s.

Etant donné la progression vers la restriction sémantique, il est peu étonnant que le lexique français finisse par accepter le mot à ce sens restreint (lequel

⁶ Nous trouvons souvent que cette édition du dictionnaire de l'Académie ne fait que répéter les articles de l'édition de 1762, sans doute par manque véritable d'évolution sémantique, dans la plupart des cas, en une période si courte. Cependant, dans certains autres cas, cette édition ne note pas l'évolution rapide qu'a eu un mot ou un terme, grâce aux événements tumultueux de la Révolution en 1789. Nous notons ici très brièvement que l'on peut observer ce phénomène dans le traitement du mot appartement à un usage bien particulier sous le régime monarchique et discontinué aussitôt lors des événements bouleversants de 1789 (cf. dans ce travail, APPARTEMENT).

deviendrait l'acception courante et principale au XXe s.).

III.B.2.a. Employé sans déterminant, le mot façade désigne le «mur extérieur d'un bâtiment où se trouve l'entrée principale, donnant le plus souvent sur la rue ou le chemin d'accès» (Rob., 1985).

Dans la définition principale des deux dictionnaires de ce siècle (viz., du TLF et du Robert), il s'agit effectivement de cette section d'un bâtiment où se trouve l'entrée principale. Autrement dit, là où il existait un flottement ou au moins une hésitation dans les dictionnaires du XIXe s. (viz., «se dit particulièrement de la façade principale»), il existe aujourd'hui un emploi absolu: le mot peut s'employer sans déterminant (à savoir, les déterminants du devant ou antérieur).

III.B.2.b.i. Employé avec un déterminant «indiquant la situation de la façade», le mot continue à désigner simplement un «mur extérieur d'un bâtiment» (TLF); à titre d'exemple: «la façade du côté de la cour» (TLF). A ce propos, le Robert note cependant qu'il s'agit d'un emploi vieilli.

III.B.2.b.ii. Par analogie, dans un texte littéraire, façade signifie «partie visible formant un mur» (TLF).

IV. Le sens figuré

IV.A. Le XIXe s.

Au XIXe s., on note pour la première fois l'emploi du mot façade au registre familier. Le Larousse donne comme sens du mot dans ce contexte: «côté antérieur, devant».

Cependant, d'après l'exemple fourni, il est évident qu'il ne s'agit plus de l'architecture: «Allons, tourne-toi; montre-nous ta façade» (Lar. XIXe).

Il faut noter un point essentiel vis-à-vis de cette définition et de cet exemple particulier par rapport à l'emploi au sens concret. Si, d'une part, les dictionnaires de l'époque, y compris le Larousse XIXe, ont continué à noter deux emplois du sens concret (l'un général, désignant un côté quelconque d'un bâtiment, l'autre limité au côté antérieur), il est assez clair, d'autre part, que c'était le sens restreint qui était plus usité. Nous fondons notre hypothèse sur la simple observation que l'emploi familier a adopté non l'image évoquée par le sens général (c.-à-d., un côté quelconque) mais plutôt celle évoquée par le sens précis (c.-à-d., le côté devant). (Nous notons en particulier les emplois relevés ci-dessous). Ceci indique, nous semble-t-il, que même dans le langage architectural c'était le sens restreint qui a dominé dans l'emploi du mot.

IV.A.1. «Apparence trompeuse»

IV.A.1.a. D'après le Robert, il existe depuis le milieu du XIXe s. l'emploi de façade au sens figuré de «apparence qui trompe sur la réalité, sur la vraie valeur (de qqch., de qqn.)» (Rob.). Nous croyons que cet emploi figuré fut inspiré par la construction, très favorisée dans les styles baroque (XVIIe s.) et rococo (XVIIIe s.), d'un mur antérieur très élaboré, voire pompeux, qui ne suit pourtant pas les lignes verticales d'un bâtiment mais qui donne l'impression

qu'il le fait. Nous citons à titre d'exemple la façade de la Basilique de St-Pierre à Rome.

IV.A.1.b. De cet emploi provient la locution prépositionnelle de façade pour dire «simulé [ou] peu sincère» (Rob.). Le TLF signale que l'on emploie cette locution «en parlant d'une chose abstraite» pour dire que celle-ci «n'a que l'apparence de la réalité».

IV.A.1.c. En parlant d'une personne «dont la valeur n'est qu'une apparence trompeuse», on dit «(tout) une façade» (TLF).

IV.A.2. «Visage»

IV.A.2.a. Le Robert note également que depuis 1872, façade dans les locutions du langage familier signifie «visage», comme dans l'exemple suivant: «Elle est allée se refaire la façade». Le Robert ajoute l'indication qu'il s'agit ici d'un jeu de mots sur face. Ce qui est certain, c'est qu'on retourne, pour ainsi dire, au pint de départ. Faut-il rappeler que l'étymon facciata ou faccia signifie «face» ou «visage» en italien?

IV.A.2.b. De cet emploi est provenue, en 1881, l'expression «détruire la façade à qqn.» pour dire «le frapper au visage» (Rob.)

IV.A.2.c. Nous notons avec le Robert l'expression moderne «se faire ravalier la façade» pour dire «subir une opération de chirurgie esthétique au visage pour se rajeunir». C'est ainsi que la langue note les triomphes de la technique de la chirurgie.

IV.B. Le XXe s.

A part les emplois au sens figuré déjà mentionnés ci-dessus, dont la plupart existe dans le langage courant, le XXe s. a vu apparaître de nouveaux emplois.

IV.B.1. Par extension du premier sens concret devenu vieilli au XXe s. (ci-dessus, III.B.2.b.i.), façade peut s'employer pour désigner une «région côtière» (Rob.). Par exemple, on parle de «la façade atlantique de la France» (Rob.).

IV.B.2. En langage technique, façade signifie, depuis le milieu du XXe s., «en matière d'assurance, opération qui consiste pour une société à garantir juridiquement un risque dont elle cède tout ou une partie à une autre société, non mentionnée dans le contrat et souvent inconnue de l'assuré» (Rob.).

DEUXIEME PARTIE

Restriction sémantique

BALDAQUIN, s.m.; 1540

Au départ, il y eut une commande, par Urbain VIII, d'un grand ciborium destiné à surmonter le maître-autel; le Bernin construisit de 1624 à 1632 un énorme "baldaquin" en bronze ...¹

I. Les origines

Provenant du latin médiéval baldakinus, ce substantif est dérivé du nom propre Baldacco, «forme toscane du nom de Bagdad, siège de fameuses fabriques de soieries» (TLF, 1975), d'où vient un riche drap de soie» (TLF, 1975) que désignait le mot baldakinus.

Personne ne conteste ni l'origine linguistique (viz., l'italien) ni le sens originel du mot (viz., étoffe de Bagdad); tous les spécialistes reconnaissent également qu'en ancien français, il existait les formes baudequin (Godefroy, Brunot, Hope, Huguet, ainsi que Bloch et Wartburg) et baldekin (Hope, ainsi que Bloch et Wartburg). Effectivement, le seul point (ou presque le seul point) de contestation grave demeure le rapport exact entre les formes [sic] de l'ancien français (baudequin et baldekin) et la forme du XVIIe s. (baldaquin).

En effet, Bloch et Wartburg sont de l'avis que les formes de l'ancien français sont liées tandis que Hope rejette un tel lien.² Hope conteste que la forme du XVIIe

¹ La Grande Encyclopédie, Larousse 1972, vol. 3, p. 1664, col. 3

² Hope (dans l'ouvrage Lexical Borrowing ..., p. 159) mentionne dans une note que Bloch et Wartburg tiennent, sans en fournir les détails, que baldaquin était un italianisme avec le sens de «dais» déjà en 1352. Cependant, nous n'arrivons pas à trouver un tel commentaire dans la 4e édition (1964) du Dictionnaire étymologique ... que Hope cite (op. cit., p. 4) comme l'ouvrage consulté.

siècle (baldaquin) est à la fois phonétiquement et sémantiquement distincte ou indépendante de la forme de l'ancien français baudequin.³ En outre, poursuit Hope, la forme baldekin, attestée au XIVE s. chez d'Outremeuse, provient du latin médiéval baldakinus (ou, moins fréquemment, baldekinus).⁴

Bien que les spécialistes continuent à débattre ce sujet contentieux, ils sont au moins unanimes que la nouvelle orthographe baldachin est attestée pour la première fois chez Rabelais,⁵ dans la comparaison: «Le brechet⁶ comme un baldachin» (Rab., IV, ch. 31). Nous voyons dans cette comparaison que c'est l'image d'une structure solide et forte qui est évoquée. Alors, il est probable que Rabelais faisait allusion à une structure (architecturale) plutôt qu'à une étoffe.

D'après le TLF (1975), la forme baldachin se trouvait à côté de baldaquin en 1787». ⁷ Selon Hope, l'emprunt direct à l'italien de la graphie ch est un procédé normal aux XVIe et XVIIe siècles.⁸

Avant de poursuivre en détail l'étude linguistique sur l'introduction en français et l'évolution subséquente du mot

³ Hope, op. cit., p. 159

⁴ ibid.

⁵ Dans le Quart Livre selon Hope (op. cit., p. 159) et Huguet (Dict. du XVIe s., s.v. baldachin)

⁶ D'après le Huguet, brechet veut dire «sternum».

⁷ Nous notons ici tout simplement que la forme baldaquin est déjà attestée comme transcription de la prononciation du mot dans les éditions de 1694 (l'édition consultée par Hope) et de 1695 (qui nous est disponible) du dictionnaire de l'Académie française.

⁸ Hope, op. cit., p. 159

baldaquin et pour mieux suivre les deux côtés de l'argument dans ce domaine, il vaudrait mieux commencer par l'histoire de la structure architecturale que désigne le mot baldaquin.

II. Note culturelle

Nous savons, grâce aux documents anciens ou aux structures originelles qui sont arrivés à survivre jusqu'à nos jours, que les basiliques anciennes de la chrétienté ont depuis très tôt une sorte de dais au-dessus du maître-autel. Pour en fournir des exemples, nous ne citons ici que quelques-unes des plus anciennes et vénérables de ces églises: la (première) Basilique St-Pierre à Rome (c. 326 ap. J.-C.), la Cathédrale-Basilique de la Sagesse Divine (Hagia Sophia) à Constantinople (532 ap. J.-C.) et la Basilique du Saint Sépulcre (dédiée en 336 ap. J.-C.). La Cathédrale St-Jean-de-Latran, église principale de toute chrétienté, abrite un dais qui remonte au XIVE s. (sans doute le résultat d'une restauration de l'époque).

L'intérêt de ces exemples, dans le contexte de cette étude, relève du fait que ces structures fort anciennes était nommées ciborium, terme que conserve toujours les documents ecclésiastiques. Nous trouvons cependant qu'à partir de la Renaissance (c.-à-d., au XVIe en France) et surtout à partir du XVIIe s., ce terme commence à céder place, dans le langage de tous les jours et dans le langage architectural, au terme baldaquin.

En effet, à partir du XIIe s., selon le Petit Robert (1984), ciborium devenu ciboire avait déjà commencé à

désigner le «vase sacré en forme de coupe où l'on conserve les hosties consacrées pour la communion des fidèles». Il faut attendre le XIXe s. pour que ciborium entre tel quel dans la langue française. C'est baldaguin qui est aujourd'hui le terme général qui désigne le dais au-dessus du maître-autel.

Si le profane ne fait aucune distinction entre le ciborium et le baldaguin, il semble que ce soit le contraire chez les spécialistes et les connaisseurs. Nous le voyons dans la citation (que nous avons mise au début de cette étude) tirée de l'Encyclopédie Larousse. Si l'on fouille les textes ecclésiastiques et architecturaux, on trouvera que ciborium, dans la terminologie de l'Eglise, désigne un monument solide, supporté par des colonnes et construit en bois, en métal ou en pierre; par contre, baldaguin désigne une construction légère, suspendue du plafond ou attachée au mur et construite en bois ou en métal, et presque toujours ornée d'étoffes. En outre, dans le langage ecclésiastique, baldaguin désigne aussi un dais portatif fait d'étoffe précieuse et soutenu par des pôles, lequel est porté, comme signe d'honneur au-dessus du Saint Sacrement dans les processions.⁹

Dans la terminologie de l'architecture, la distinction entre ciborium et baldaguin est tantôt de nature historique, tantôt de nature structurale.¹⁰ Le ciborium est plus ancien

⁹ New Catholic Encyclopaedia, p. 25, s.v. baldachino; à consulter également The Encyclopaedia of World Art, p. 296

¹⁰ Voir Bosc, Dictionnaire raisonné d'architecture, s.v. baldaguin et ciborium

que le baldaquin et fut subséquemment remplacé par cette structure-ci. Nous apprenons aussi qu'«au centre du ciborium était suspendu, au moyen d'une chaîne, une colombe en argent ou une tour en ivoire qui contenait les hosties». ¹¹ Il faut mentionner, car le renseignement est d'une très haute significtion dans le contexte de cette étude, que tous les dictionnaires d'architecture consultés mentionnent que le recouvrement du baldaquin est, ou était, d'étoffe précieuse. ¹²

Maintenant que nous connaissons les grandes lignes des formes et de l'histoire de ce dais comme structure de l'architecture ecclésiastique, nous pouvons consacrer le reste de notre étude à l'évolution sémantique du mot.

III. Evolution du sens concret

III.A. Le XVIIe s.

III.A.1. Il est évident, d'après la première définition du Furetière, que s'il existait antérieurement un lien sémantique entre baudequin (ou baldekin) et baldaquin, un glissement sémantique avait déjà eu lieu au XVIIe siècle.

Sous l'orthographe baldachin, le mot, selon le Furetière (1690) signifie «dais, ou poile qu'on porte sur le St. Sacrement, ou sur la teste du Pape dans les grandes ceremonies.»

Alors, dans cette définition, l'idée d'une étoffe précieuse n'est plus, au XVIIe s., d'une première importance

¹¹ Bosc, op. cit., s.v. ciborium

¹² Ency. of World Art, ibid.; New Cath. Ency., ibid.; Bosc, ibid.

dans l'emploi du mot. Nous pouvons également déduire avec plus ou moins d'assurance, d'après l'ordre et la composition de cet article lexicographique, que l'emploi du mot était déjà principalement--sinon exclusivement--limité au langage ecclésiastique et au domaine de l'ameublement (ecclésiastique). Cela n'aurait pas été le cas si, à cette époque, le mot avait retenu comme sens principal (et sens général) celui de «riche étoffe de Bagdad» qu'avait possédé baudeguin et baldekin.

Il est néanmoins tout aussi évident que l'idée fondamentale d'étoffe précieuse n'avait jamais été oubliée ni écartée, parce que la suite de l'entrée lexicographique inclut les commentaires suivants:

Borel temoigne [sic] que Baldeguinum est un vieux mot Francois, qui signifioit la plus riche des estoffes qui était tissuë de fil d'or, & dont la trame était de soye recammée de broderie. On tient qu'il a été ainsi nommé, à cause qu'il venoit de Baldac, ou de Babylone en Perse.

--On l'a appelé [sic] aussi en vieux Francois, Baudeguin.

Cette explication du Furetière semble appuyer notre hypothèse que baldaguin n'appartient plus, au XVIIe siècle, au langage de la manufacture de tissus; effectivement, l'emploi de l'imparfait indique clairement la désuétude de l'emploi du mot baldaguin pour parler de l'étoffe.

III.A.2. Emploi architectural

La deuxième définition du Furetière (1690) sous l'entrée baldachin est celle qui nous intéresse parce qu'elle traite l'emploi architectural du mot au XVIIe siècle.

On appelle aussi Baldachin, un ouvrage d'architecture qu'on esleve en forme de dais ou de couronne sur plusieurs colonnes pour servir de couverture à un autel. Le baldachin du Val de Grace [sic] est superbe & magnifique. Ce mot est Italien, & vient de baldachino. (Furet., 1690)

Quelle que soit la date de l'entrée du mot baldaquin comme terme d'architecture proprement dit, c'est sans doute au XVIIe s. que le mot a connu son essor et a remplacé presque définitivement l'ancienne désignation ciborium ou ciboire, lequel, selon le Furetière (1690), «chez les anciens Escrivains ... se disoit de toute sorte de construction faite en voute portée sur quatre piliers; & chez les Auteurs Ecclesiastiques [sic], de ces petits dais ou voiles élevés & suspendus sur le maistre autel. On en voit encore en quelques Eglises à Paris, où on les nomme ainsi ...»

Après la fin du XVIIe s., le mot ciborium (ou sa forme française ciboire) n'est plus connu--du moins dans le langage quotidien--dans cette acception. Le Richelet (1728) note déjà un seul sens pour le mot ciboire: «Du Latin ciborium. Vase où l'on met les hosties. [...] On le gardait autrefois dans une colombe d'argent suspenduë [sic] dans les batistères [sic]¹³, & sur les tombeaux des Martirs,

¹³ Nous mettons en question d'abord l'emploi du mot «batistère» dans ce contexte: le même dictionnaire (Rich., 1728) donne comme définition du substantif «batistère» «Certificat par Lequel il paroît qu'on a été batisé en quelle année, & quelles sont les personnes qui nous ont tenus sur les fonts». Il se peut qu'il y ait une lacune dans la définition du mot dans l'édition; le français moderne emploie le mot «baptistère» au sens d'«édifice annexé à une cathédrale pour y administrer le baptême» ou, par extension, «la chapelle des fonts baptismaux» (Pt-Rob.,

ou sur les autels, comme le P. Mabillon l'a remarqué dans sa Liturgie de l'Eglise Gallicane.» Il fallait attendre le XIXe s. (1850 d'après le Pt-Rob. (1984)) pour que la forme savante ciborium soit introduite en français; pendant les siècles qui se sont écoulés, c'était baldaquin qui était devenu le terme général pour désigner cette structure.

Rappelons que le XVIIe s. fut l'ère du baroque, style artistique et surtout architectural qui eut son début à Rome entre la fin du XVIe s. et le début du XVIIe siècle. Le baroque fut avant tout le style officiel de l'Eglise (ou, plus précisément, de la papauté); après le milieu du XVIIe s. (avec le déplacement des pouvoirs artistique et politique de Rome en France), ce style devint le style officiel de la monarchie française (à savoir, du règne de Louis XIV), comme en témoigne le palais de Versailles. Parmi les plus importantes des oeuvres du baroque (sinon le véritable chef d'oeuvre du style) figure le baldaquin de l'actuelle Basilique St-Pierre à Rome, conçu et réalisé par le Bernin. Ce monument fut (et reste de nos jours) d'une telle importance que non seulement dans les pays catholiques mais partout en Europe, on a vu s'ériger des baldaquins qui avait comme modèle le baldaquin de St-Pierre (lequel a été terminé en 1632): à Londres, dans la Cathédrale St-Paul (1675-1702) et à Paris, dans l'Eglise Val-de-Grâce (1645-1665).¹⁴ Que

1984). Quand même, il nous semble un peu bizarre, du point de vue liturgique, qu'on ait conservé le ciboire contenant les hosties dans un baptistère.

¹⁴ L'édition 1728 du Richelet mentionne, à titre d'exemple, «Le Baldaquin du Val de Grace».

le style baroque, le monument le plus important de l'époque et l'architecte le plus renommé de toute l'Europe soient tous d'origine italienne a joué sans doute un rôle considérable dans la «victoire» du mot baldaquin, mot d'origine italienne, sur ciborium ou ciboire.

Quant au baldaquin comme structure architecturale, il n'est pas inconcevable qu'il y eût, à une certaine époque, un croisement entre l'idée d'un dais solide et permanent (le ciborium) et celle d'un dais léger et portatif. Il faut bien remarquer que le ciborium, comme structure chrétienne, était un monument très ancien, connu au moins depuis la fin de l'empire romain avec l'approbation officielle de la foi chrétienne et remontant à une date encore plus ancienne, peut-être à une structure construite au-dessus des tombeaux de certains martyrs.¹⁵ Quelle que soit l'origine réelle du ciborium, il est certain, d'après le Larousse XIXe, que le baldaquin est d'une origine tardive: «il en est fait mention pour la première fois dans l'histoire d'Innocent III, élu en 1198» (Lar. XIXe, s.v. baldaquin). C'est la prochaine remarque dans l'article qui donne appui à notre hypothèse (à propos du croisement des concepts): «Quand les baldaquins ne sont pas en bois ou en métal, les étoffes dont ils sont formés doivent être de la couleur que demande l'office du jour» (Lar. XIXe). Il n'est pas difficile d'imaginer que le dais autrefois portatif (et qui servait dans les processions) soit devenu par la suite une structure

¹⁵ cf. Lar. XIXe, s.v. ciborium, sous l'entrée encyclopédique

travaillée et permanente érigée au-dessus du maître-autel. (Faut-il rappeler que le baldaquin est construit en bois ou en métal--deux matériaux portatifs--tandis que le ciborium peut être également construit en pierre--un matériel qui ne se prête guère à la fabrication d'objets portatifs?)¹⁶

Nous croyons aussi que l'on peut voir le reste des «étoffes dont ils [les baldaquins] sont formés» sous forme des «oriflammes» du monument du Bernin. Au fur et à mesure que le baldaquin devenait de plus en plus solide et immense, il commençait sans doute à prendre les dimensions du ciborium des basiliques anciennes.

III.B. Le XVIIIe s.

Dans les dictionnaires du XVIIIe s. apparaît la première référence à des emplois du terme baldaquin hors du contexte architectural proprement dit pour entrer dans le vocabulaire d'ameublement: «On dit aussi, Le baldaquin d'un catafalque, & un lit à baldaquin» (Acad., 1762).

Notons qu'il s'agit, dans le cas d'un lit, d'une construction en bois garnie d'étoffe. Cependant, l'histoire du lit à baldaquin, d'après l'article encyclopédique du Larousse XIXe, remonte à une époque antérieure au XVIe siècle.

Le baldaquin de lit ... était primitivement retenu aux poutres du plafond par des cordes. Au XVIe s., il se détache du plafond, n'est plus suspendu, mais soutenu par les quatre colonnes du lit [...]. Au début du XVIIe siècle, il se charge de draperies et de

¹⁶ cf. Lar. XXe, s.v. ciborium, sous l'entrée encyclopédique: «Surplombant le Saint-Sacrement, il s'établit bientôt à demeure sur l'autel, et devient un ouvrage d'architecture ...»

broderies, sous lesquelles disparaissent les bois [...]. Le XVIII^e siècle donne au baldaquin des dimensions plus restreintes et une forme circulaire ou contournée [...]. (Lar. XIX^e)

Ce qui nous intéresse dans cet article, c'est le parallèle entre la structure architecturale et la structure d'ameublement ou encore entre l'évolution des deux structures (à savoir, construction simple, légère et suspendue devenue enfin, au XVIII^e siècle, une structure ornée et supportée par des colonnes). D'une plus haute importance serait le nom qu'on donnait à la structure du baldaquin de lit avant le XVI^e s. (en France). Selon les renseignements que nous avons pu recueillir sur ce sujet, il semble que les termes «dais» ou même «ciel» étaient les plus courants; ils restent d'ailleurs comme termes génériques en français moderne pour décrire la structure qui surplombe un lit.

III.C. Le XIX^e s. et le XX^e s.

Au cours des deux derniers siècles, c.-à-d. aux XIX^e et XX^e s., les seuls emplois du terme baldaquin au sens concret restent dans les domaines de l'architecture et de l'ameublement.

IV. Expansion du sens concret

Malgré la longue histoire du mot baldaquin dans le lexique français, il n'a jamais acquis un véritable emploi au figuré. En effet, ce n'est qu'au XIX^e s., dans le Larousse XIX^e, que se trouve la première indication lexicographique d'un «emploi analogique»: «Objet affectant ou rappelant la forme d'un baldaquin».

Celle-ci est véritablement la dernière entrée nouvelle sur l'emploi de ce mot que nous ayons trouvée. Le TLF (1975) ajoute seulement sous l'entrée du mot comme terme d'architecture la note que baldaquin se trouve également dans un emploi métaph[orique]».

Il est intéressant de noter que la date de parution du Larousse XIXe est 1867, c.-à-d. presque à la fin du Second Empire (1852 - 1870). Ce «menu détail» nous paraît quand même d'importance en ce qui concerne notre étude parce qu'il nous semble que le baldaquin (et tout dais) fut toujours (et le demeure, par ailleurs) «symbole de la souveraineté»¹⁷ et lié ainsi à un personnage monarchique (Augustus, pape, évêque, roi ou empereur). Ce fait a peut-être joué un rôle non sans importance dans la popularité de cette structure et dans la survivance du mot qui la désigne. Enfin, nous notons simplement le véritable déclin de l'emploi du baldaquin comme structure d'ameublement et d'architecture et, par conséquent, le déclin de l'emploi du mot au cours du dernier siècle.¹⁸

¹⁷ Havard, Dictionnaire d'ameublement, s.v. dais

¹⁸ Quoique le baldaquin survive encore, dans un certain nombre de cas (surtout dans les cathédrales ou églises anciennes), comme structure ecclésiastique, au-dessus de l'autel ou du trône d'évêque, il existe une tendance, surtout depuis le second concile oecuménique du Vatican, vers la simplicité et, conséquemment, une distance de toute association de l'évêque avec l'image monarchique. Par conséquent, l'absence du baldaquin est devenue très commune dans les cathédrales construites depuis les années soixante et même dans les églises, le baldaquin, comme structure surplombant les autels, ne se voit presque plus.

APPARTEMENT, s.m.; 1559

I. Note culturelle

Les peuples anciens, ainsi que l'attestent les nombreuses maisons découvertes à Pompéi, reconnaissent, comme nous, divers ordres d'habitations, mais ce qui les distinguait toutes ou presque toutes, c'était une division assez constante en appartement public et privé ...

Au moyen âge, le genre de vie est beaucoup plus simple et plus retiré que chez les peuples de l'antiquité et des temps modernes; aussi à cette époque la maison n'avait qu'un petit nombre de chambres, parmi lesquelles la salle était la pièce principale, celle dans laquelle se passait l'existence tout entière.¹

II. Origines

Hope, le TLF et le Robert sont unanimes à affirmer que la première attestation du mot remonte à 1559, chez Joachim du Bellay.

Le Huguet donne comme sens du mot au XVI^e s. «région», et fournit comme exemple appuyant la citation suivante, tirée d'un ouvrage d'Amyot: «à quelque révolution de temps le rond du Soleil vient à donner en quelque appartement de la terre qui n'est pas habitee [sic]».

III. Evolution du sens concret

III.A. Le XVII^e s.

Au XVII^e s., selon le Furetière (1690), le mot, écrit «apartement», signifie «portion d'un grand logis où une personne loge ou peut loger séparément [sic] d'avec une autre».

Appuyé par une épithète, le mot peut désigner soit le type d'appartement soit la situation de l'appartement dans

¹ Bosc, Dictionnaire raisonné d'architecture, s.v. appartement

le bâtiment ou la maison; ces syntagmes reflètent clairement le code rigide de l'étiquette de l'époque, comme le démontrent les définitions suivantes tirées du Furetière (1690).

III.A.1. «Un apartement Royal est composé de chambre, antichambre, cabinet & galerie.»

III.A.2. «Le bel apartement, le premier apartement, est celui du premier estage, & qui est d'ordinaire celui de Madame.»

III.A.3. «L'apartement bas est celui de Monsieur.»

III.B. Le XVIIIe s. et le XIXe s.

III.B.1. Le sens concret du mot n'a évolué que très peu pendant les deux siècles suivants. Le Richelet (1728), par exemple, n'ajoute guère de renseignement à la définition du Furetière (1690) ou du dictionnaire de l'Académie (1695).

La seule addition dans le Richelet est une note qui signale que l'«on distingue les appartements [sic] par des noms diferens [sic]. Appartement de parade, celui qui est le plus orné. Appartement de commodité, c'est celui où l'on habite le plus. Appartement d'Eté ou d'Hiver. Appartement de plein pied [sic], c'est celui dont le plancher est de niveau, & où l'on va d'une chambre à une autre, sans monter ou descendre».

Après le milieu du XVIIIe s., les dictionnaires, commencent à adopter la graphie avec -pp- qui est encore utilisée de nos jours.² Parmi les dictionnaires de notre

² Nous notons avec le professeur Hamlin qu'on ne prononce pas les consonnes géminées en français. Alors, il

corpus, l'édition 1762 du dictionnaire de l'Académie était le premier (par ordre chronologique) à adopter la nouvelle graphie.

III.B.2.a. Le dictionnaire de l'Académie (1762) signale également que le terme appartement «se prend aussi quelquefois pour Etage». A ce propos, le Litttré (1845), moins d'un siècle plus tard, ajoute la remarque suivante: «Locut[ion] vicieuse: Il loge au second appartement; dites au second étage. Ne dites pas non plus appartement pour une simple chambre».

III.B.2.b. Il est intéressant de noter que le TLF (1973) signale que le mot appartement, dans le langage populaire (c.-à-d., comme «popularisme») et surtout au Canada, signifie «étage». Comparons donc les divers emplois canadiens du mot appartement.

III.B.2.b.i. Le Bélisle³ et le Glossaire⁴ notent tous les deux que appartement s'emploie comme synonyme de «chambre» et de «pièce».

III.B.2.b.ii. Le Glossaire note en outre que le substantif se trouve employé à la fois au masculin et au féminin; il fournit comme appui l'exemple suivant. «L'appartement à coucher est grande [sic] = la chambre à coucher est grande».

III.B.3. D'après le Larousse XIXe, les locutions grands,

semblerait s'agir, dans l'adoption de -pp- du mot français appartement, d'un rapprochement voulu avec la graphie italienne.

³ Louis-Alexandre Bélisle, Le Dictionnaire général, Ateliers Bélisle éditeurs, Québec, Canada 1957

⁴ Glossaire du parler français au Canada, La Société du parler français au Canada, Les Presses de l'Université de l'Université Laval, Québec, Canada 1930; réimprimé en 1968

petits appartements désignent certaines sections d'une demeure princière:

«Petits appartements, Nom donné dans les maisons princières à la partie qui sert de demeure habituelle.»

«Grands appartements, Parties du palais destinées aux réceptions solennelles.

--On dit plus ordinairement appartements de parade.»

III.B.3.a. Notons la remarque suivante sur un emploi particulier au français du Canada, tirée du Glossaire.

On donne le nom de grand appartement à la pièce où l'on se tient habituellement, tandis qu'en France, les grands appartements sont destinées aux réceptions et que ceux où l'on se tient habituellement s'appellent petits appartements.

III.B.4. Il nous semble que des changements, peut-être de nature très subtile, ont eu lieu avant le XIXe siècle. Par exemple, le Larousse XIXe donne comme définition principale d'appartement «logement composé de plusieurs pièces de plain-pied».

Ce qui distingue cette définition des définitions (chronologiquement) antérieures, c'est l'absence de termes précis pour décrire le type de demeure. Dans les définitions du XVIIe s. et du XVIIIe s., un appartement était plutôt une suite de pièces dans une grande maison privée (ou, plus exactement, souvent, une demeure d'aristocrate), celle-ci étant à proprement parler le «logement»; autrement dit, l'appartement n'était qu'une partie d'une demeure ou d'un logement. Par contre, dans la définition principale du Larousse XIXe, c'est plutôt l'appartement même qui fonctionne comme «le logement»--du moins, l'appartement tout seul est qualifié du terme «un ou

le logement». De fait, on pourrait opposer les deux définitions du Larousse XIXe: la définition principale (III.B.4.) semble exprimer un concept vraisemblablement différent de la seconde définition (III.B.3.a. et b.).

La remarque suivante (tirée du Robert, 1985) fait clairement ressortir l'évolution sémantique depuis le XVIIIe siècle.

Avant le XIXe s., et notamment dans l'usage classique, le mot désigne la partie d'un «grand logis» (Furetière) où une personne habite, et notamment, le logement d'un Grand dans un palais.

Il nous semble que l'époque de la rédaction du Larousse XIXe (publié 1867) était la période de transition entre «l'usage classique» (comme l'appelle le Robert) et l'usage (ou l'acception) moderne.

III.C. Le XXe s.

C'est le XXe s., siècle de transitions importantes, qui témoigne du plus grand changement dans l'évolution sémantique du mot appartement. Nous attribuons pareillement dans notre étude sur ARCHITECTURE (étude citée, IV.A.4.) certaines transformations architecturales--et, subséquemment, sémantiques--à la décroissance d'espace nouveau ou disponible pour la construction, surtout en milieu urbain.

Le TLF (1973) décrit un appartement comme un «local d'habitation d'un certain confort, composée d'un ensemble de pièces de diverses grandeurs réservées à différents usages (cuisine, salle de bains [sic], salon, chambres, etc.) et situé dans un immeuble comprenant un ou plusieurs de ces

locaux par étage».

Le Robert (1985), dans sa définition du mot, ajoute à celle du TLF un élément, que nous considérons très important: «Partie d'un édifice d'habitation affectée à l'usage d'une personne, d'une famille, et négociée à part»-- l'élément nouveau étant ici «négociée à part». Il s'agit explicitement⁵ pour la première fois d'une «négociation», qui suggère également, dans la plupart des cas (sinon dans tous les cas), une transaction monétaire.

Comme nous l'avons déjà indiqué, aux XVIIe et XVIIIe siècles, quand on parlait d'un appartement, il s'agissait normalement d'une suite de pièces faisant partie d'une grande demeure indépendante, alors que l'appartement du XXe siècle constitue en soi une demeure indépendante des autres parties du même bâtiment: témoin la cuisine et la salle de bain.

III.C.1. Cependant, puisqu'il nous reste toujours de grandes demeures, il existe aussi un terme pour exprimer le concept «classique». Le pluriel, les appartements, remplace le dit «usage classique» pour exprimer la même idée: «l'ensemble des pièces habitées par un haut personnage dans une demeure luxueuse» (Rob., 1985).

IV.C.2. Locutions

IV.C.2.a. Comme aux XVIIe et XVIIIe siècles, la langue,

⁵ Notons que l'accent porte sur «explicitement», car la location d'un appartement fut déjà mentionnée par le Furetière (1690) dans l'un des exemples fournis: «Il a un appartement dans son logis à louer [sic]». Le Robert est le premier dictionnaire de notre corpus à mentionner une transaction monétaire dans la définition proprement dite.

sans doute pour des raisons d'économie, nous donne des mots composés d'appartement et d'un «second élément désignant la nature exacte du logement où son affectation est autre que l'habitation» (Rob., 1985). Le Robert donne les exemples suivants: «appartement-studio, appartement-atelier, appartement-bureau».

IV.C.2.b. En outre, depuis 1964, les termes appartement-témoin, appartement modèle désignent un «appartement achevé et décoré que l'on fait visiter aux acheteurs éventuels, sur un chantier» (Rob., 1985).

IV.C.3. Emplois particuliers

IV.C.3.a. Dans le langage juridique, appartement veut dire «partie d'immeuble destinée à l'habitation «bourgeoise» (par oppos[ition] à logement)»⁶ (TLF).

IV.C.3.b. Le mot appartement, dans le langage hôtelier, «s'emploie emphatiquement pour chambre (les véritables appartements, comportant salon, plusieurs chambres, sont plutôt appelés suites)»⁷ (TLF).

III.C.3.c. Comme nous l'avons déjà signalé (ci-dessus, III.B.2.), d'après tous les indices, dans le langage populaire du XXe s., appartement, continue à signifier

⁶ Le TLF donne la définition suivante pour logement: «tout local à usage d'habitation». Nous n'avons pas pu trouver d'emploi juridique dans le même dictionnaire.

⁷ Il est presque certain que l'usage en français du terme suite dans ce sens particulier (c.-à-d., dans le milieu hôtelier) est un anglicisme. D'après le Shorter Oxford English Dictionary (1984), le mot anglais suite, au sens de "a number of rooms forming a set used by a person, a family or company of persons" date de 1716 et, en outre, est d'origine anglaise ("of English development"). A ce propos, le Petit Robert I (1984) signale que l'emploi hôtelier date du XXe s. (s.v. suite, sens II.8.).

«étage»: «région[alisme], en part[iculier] au Can[ada], ... peut avoir le sens de «pièce» (Canada, 1930) ...» (TLF, 1975). Alors, cet emploi régional et particulier n'est évidemment, pas restreint au français du Canada.

IV. Expansion

Le mot appartement, comme l'atteste notre étude, est resté jusqu'ici plus ou moins solidement dans le langage architectural. Certes, le mot s'emploie au XXe s. comme terme juridique ou terme de l'industrie hôtelière, mais seulement pour désigner une réalité architecturale.

Cependant, le mot avait acquis, par métonymie, un sens non-architectural au XVIIe siècle.

On a dit ces dernières [sic] années, qu'on tenoit apartement chez le Roy, d'une feste ou jouissance [sic], en laquelle le Roy regaloit sa Cour pendant quelques soirées dans ses apartemens [sic] qui étoient superbement meublés, & éclairés, avec musique, bals, danse, collations, jeux, & autres divertissemens [sic] magnifiques. (Furet., 1690)

Le Larousse XIXe est le dernier ouvrage consulté à noter cet emploi particulier.

BALCON, s.m.; 1565

I. Note culturelle

Comme nous signalons partout dans ce travail, la période relativement stable et paisible de la Renaissance française s'est manifestée d'abord dans la conception des bâtiments importants et puis dans le vocabulaire utilisé pour décrire la nouvelle construction. Peut-être le château fort du Moyen Age était-il le bâtiment civil le plus important de la vie médiévale: en cas de guerres ou d'autres crises, les gens se rassemblaient ou se réfugiaient à l'intérieur de ces forteresses. Souvent entourés de douves et toujours encerclés de murs épais, ces châteaux étaient destinés avant tout à la défense. Dans la défense, un balcon, en offrant un point en saillie par où grimper, aurait constitué un point faible.

Cependant, dans les grandes villes ou dans les temps de paix, le balcon s'offre comme point de protection contre le soleil et comme endroit de repos. Alors, dans l'histoire de la France, seuls la fin du Moyen Age et le début de la Renaissance auraient permis la construction de balcons. Citons Bosc, qui paraît appuyer notre hypothèse sur le caractère moderne du balcon.

L'usage moderne des balcons n'est pas aussi ancien que l'ont supposé bien des auteurs. En effet, s'appuyant sur un texte de Festus, quelques-uns ont prétendu que le mot *moenianum* signifiait balcon, ... Pour nous, il est bien évident que, si le *moenianum* était simplement une loggia, une sorte de portique, on ne peut reconnaître là le caractère du balcon, qui est tout à fait moderne, et qui n'a fait son apparition en

Italie qu'au XVe siècle ...¹

II. Les origines

Bien qu'il soit certain que le mot balcon ait été introduit en français au XVe s.--attesté en 1404 sous la forme barcon²--il n'y a cependant pas de doute que le mot s'est définitivement établi seulement au XVIe s. et que la forme moderne est attesté en 1565 chez Philibert de l'Orme. Tous les auteurs et ouvrages consultés (à savoir, le FEW, Hope, Dauzat, Bloch et Wartburg) sont unanimes au moins sur ce point. D'après le FEW, la forme balcon provient de l'italien, auquel elle est empruntée sous l'influence de la Renaissance; les quelques exemples antérieurs se rapportent à l'architecture méridionale.³ Quelques-unes de nos sources (tels le FEW, Bloch et Wartburg, ainsi que Dauzat) indiquent qu'il y a un lien avec la forme allemande Balken (qui veut dire «poutre»⁴). Selon les indications de Bloch et Wartburg et selon la rubrique du FEW, l'étymon est *balko (forme hypothétique), «du longobard» [sic], d'après Bloch et Wartburg, et «d'origine germanique» selon le Robert et Dauzat.

¹ Bosc, Dictionnaire raisonné d'architecture, s.v. balcon

² A cet égard, Hope signale que l'orthographe balchon était la forme avant 1570. Notons également avec le TLF qu'«avant l'empr[unt] du XVIe s., dans le courant de l'archit[ecture] et de la litt[érature] de la Renaissance, l'ital[ien] balcone avait été sporadiquement adapté d[an]s le m[oyen] fr[ançais] baucou dans les textes italianisants».

³ cf. FEW, s.v. balko: «Fr. pr. balcon stammt aus dem it.; von wo es unter dem einfluß der Renaissance aufgenommen wurde. Die wenigen früheren belege in afr. texten sich auf südliche architektur.»

⁴ cf. Larousse de poche: français-allemand, s.v. Balken. Comme le professeur Hamlin nous a signalé, la construction d'un balcon repose sur au moins un poutre.

Ce qui ressort clairement, voire à l'unanimité de tous les ouvrages, c'est que, d'abord, le mot balcon avait été introduit en français bien avant le XVI^e s., mais s'est définitivement établi seulement au milieu de ce siècle-là. Puis, bien que l'emprunt remonte directement à l'italien, l'étymon lui-même provient, en toute probabilité, d'une langue germanique. Dernièrement, peut-être le point le plus important, tous les ouvrages, tout en reconnaissant une introduction antérieure, notent le XVI^e s. comme date de l'emprunt, sans doute parce que c'est à cette époque que remonte l'orthographe moderne.

III. Evolution du sens concret

III.A. Le XVII^e s.

III.A.1. Au XVII^e s., siècle auquel, selon Hope, le mot balcon a commencé à être usité,⁵ le mot a signifié «construction de pierre, de bois, ou de fer attaché en saillie aux fenestres d'un bastiments pour y prendre de l'air, ou pour descouvrir plus loin» (Fureti., 1690).

III.A.2. Le Furetière ajoute que «Covarruvias croit que ce mot vient du Grec ballein, jacere. Car il dit que les balcons sont proprement des avances, des tourillons sur les portes des Citadelles, d'où on lançoit toutes sortes de traits sur les ennemis».

Tandis que toutes nos sources du XX^e s. sont unanimes que le mot balcon provient en toute probabilité d'une origine germanique, cela n'empêche point que Cavarruvias

⁵ Hope, Lexical Borrowing ..., p. 159

avait raison sur un point intéressant: le caractère distinctif du balcon est le fait que c'est toujours une structure en saillie. Cela pourrait aller de soi, mais c'est une distinction sur laquelle semble insister Bosc (que nous avons cité ci-dessus, I.) entre le balcone, structure en saillie, et la loggia, structure renfoncée. Cette distinction continue à se faire au XXe s. et surtout dans le langage architectural: en français et en anglais, les spécialistes de bâtiments ecclésiastiques parlent de la loggia du palais apostolique et de la Basilique St-Pierre d'où le pape donne la bénédiction apostolique «urbi et orbi».

En ce qui concerne la dernière partie du commentaire du Covarruvias, à propos des tourillons d'où on aurait lancé des traits, Bosc, que nous citons comme autorité dans le domaine de l'architecture, a bien rejeté tout lien entre le balcon des bâtiments modernes et les tourillons ou bretèches des forteresses médiévales.⁶

III.A.3. Dans l'édition 1690 du Furetière se trouve également le commentaire suivant: «En l'Isle Nostre Dame à Paris, il y a un Quay appelé des Balcons». Sans une recherche détaillée (et sans sortir du domaine de notre étude actuelle), nous hésitons à admettre ce nom dans notre étude comme étant lié ou dérivé du mot sous discussion. Nous le notons cependant comme point d'intérêt.

⁶ cf. Bosc, Dictionnaire raisonné d'architecture, s.v. balcon

III.B. Le XVIIIe s.

III.B.1. Le Richelet (1728) note tout simplement que balcon signifie «saillie qui est sur le devant d'une maison, & qui est entourée d'une balustrade». Alors, la seule addition à la définition du Furetière du siècle précédent est à propos de la balustrade⁷ qui entoure la structure. L'essentiel de la description de la structure reste le même cependant; à savoir, il s'agit d'une construction en saillie.

III.B.2. Cependant, à la même époque, «on appelle aussi Balcon, La grille de fer qu'on met à une fenêtre, quoiqu'il n'y ait aucune saillie» (Acad., 1762). Notons en particulier l'accent mis par l'Académie sur l'absence de saillie, ce qui paraît confirmer notre affirmation sur l'importance de la saillie comme caractère distinctif du balcon (cf. III.A.2.).

III.B.3.a. Selon le TLF, le mot balcon s'emploie depuis 1784 pour désigner la «galerie d'une salle de spectacle s'étendant d'une avant-scène à l'autre». Notons que, parmi les dictionnaires consultés, la première référence à cet emploi se trouve dans le Littré (1878).

Il y a cependant une légère différence entre cet emploi et celui du XXe s.; il s'agit plus précisément, au XXe s., de la première galerie: «prolongement latéral, jusqu'à l'avant-scène, de la première galerie au-dessus de l'orchestre et, plus gén[éralement], la première galerie toute entière d'une avant-scène à l'autre» (TLF).

⁷ Notons également que balustrade est d'ailleurs un terme architectural d'origine italienne; voir l'appendice A-II.

III.B.3.b. Le TLF, citant Trévoux, mentionne également que, par extension de l'usage de balcon au sens de «saillie ... entourée d'une balustrade» (TLF), le mot a abouti en 1704 à désigner la «balustrade d'un balcon».

III.C. Le XIXe s.

Au XIXe s., la seule nouvelle entrée lexicographique dans le domaine d'architecture signale l'emploi de balcon pour dire «ouvrage de serrurie servant d'appui aux personnes qui regardent par une fenêtre» (Litt.).

Selon l'entrée du Larousse XIXe, il s'agit d'un «ouvrage de serrurie ou de menuiserie servant d'appui à une fenêtre ou à un balcon proprement dit».

Il nous semble, d'après le contexte, qu'il s'agit de deux structures différentes: l'un servant d'appui à une personne, l'autre servant d'appui à un autre élément architectural. Cependant, les deux constructions paraissent provenir de la même idée ou de deux idées apparentées. Nous croyons que ces définitions ne décrivent pas le même ouvrage que celui du XVIIIe s. (cf. III.B.2.), la différence étant que la grille de fenêtre du XVIIIe s. n'avait pas de saillie (comme l'indiquait l'Académie) tandis que les structures du XIXe s., d'après la description, devraient en avoir une; du moins, la fonction d'appui semble exiger une saillie.

IV. Les expansions du sens concret

IV.A. Emplois analogiques

IV.A.1. «Saillie quelconque, sur une face verticale» (Lar. XIXe).

IV.A.2. «Plate-forme naturelle offrant un point de vue sur un paysage situé en contrebas» (TLF).

IV.A.3. «Plate-forme dominant un lieu et généralement entourée d'une balustrade ou d'un parapet» (Rob.).

IV.B. Langage maritime

Nous avons trouvé dans le Littré (1878) la première référence lexicographique au mot balcon employé comme terme de marine. Cependant, d'après la citation qui accompagne la définition, il nous semble que cet emploi remonte non pas au XIXe s. mais plutôt au XVIIe siècle.

Galerie ouverte ou découverte qu'on faisait à l'arrière de certains vaisseaux pour l'ornement ou pour la commodité; dit aussi jardin.

[exemple] Sa majesté n'estime qu'il fût nécessaire de faire abattre les balcons et la sculpture de vaisseaux de la dite escadre. Dépêche de Seignelay, 1681, dans JAL. (Litt.)

Le TLF (1975) note que c'est un emploi vieilli.

IV.C. Langage de fondeur

Dans le vocabulaire de la fonderie, balcon signifie «métal qui se trouve à l'extrémité des pièces coulées au point de réunion des moules» (Litt.).

Etant donné que le terme balcon s'était employé pour désigner un ouvrage de serrurie depuis le XVIIe s., il n'est pas étonnant qu'au XIXe s. un autre domaine métallurgique ait emprunté le même terme.

V. D'autres emplois

Bien que le mot balcon n'ait jamais acquis un emploi figuré proprement dit, il a néanmoins acquis des emplois imagés dans le parler familier ou populaire, surtout au XXe

siècle.

V.A.1. La locution populaire «il y a du monde au balcon», selon le Dictionnaire du jargon parisien (1878), cité par le TLF, «...sert à désigner une femme avantagée sur le rapport de la gorge». Cette locution s'emploie toujours couramment dans le langage du XXe s.; témoin le Robert (1985) qui la marque de locution familière.

V.A.2. Pareillement, la locution «avoir la gorge en balcon» veut dire «avoir une forte poitrine» (TLF).

V.B. L'expression «les cocus au balcon!» est, d'après le Robert, une «injure à l'adresse des curieux qui se mettent au balcon pour voir ce qui se passe dans la rue».

ARCADE, s.f.; 1562

I. Note culturelle

Les arcades font partie de l'architecture européenne au moins depuis l'empire romain. Il nous semble donc un peu étrange que le mot qui sert à désigner cet élément architectural se soit introduit en français aussi tardivement que le XVII^e siècle. Mais c'est le cas du mot arcade. Alors, il ne s'agit évidemment pas de l'introduction d'un nouveau concept qui a entraîné celle du mot (ce qui était souvent le cas des mots qui figurent dans notre travail; cf. BALCON et ARCHITECTE). Citons donc Bosc qui a donné, peut-être à son insu, une explication à cet énigme.

Dans l'antiquité, l'arc des arcades a toujours été plein cintre, et cette forme s'est perpétuée jusqu'à la naissance de l'arc aigu. Au moyen âge, l'arc de l'arcade était souvent formé par une courbe compliquée ressemblant quelquefois à une feuille de trèfle; enfin, à la renaissance, on reprit la forme cintrée en usage aujourd'hui, mais plus souvent la forme surbaissée ou en ANSE DE PANIER ...¹

Alors, selon l'explication de Bosc, la ré-introduction, à la Renaissance, de la forme cintrée de l'arc dont l'arcade est composée semble avoir mené à l'introduction du mot arcade. Rappelons que l'arc aigu, mentionné par Bosc, sera l'élément distinctif--du moins, l'un des éléments distinctifs--de l'architecture gothique. Donc, la ré-introduction de l'arc en plein cintre par voie de la Renaissance née en Italie aurait été suffisamment impressionnante--ou différente--pour que l'on ait emprunté

¹ Bosc, Dictionnaire raisonné d'architecture, s.v. arcade

le terme italien pour décrire la structure ainsi formée.

II. Les origines

Introduit en français au milieu du XVI^e s. (selon le FEW, Hope, Bloch et Wartburg) ou, plus précisément, attesté pour la première fois en français en 1562 (selon le TLF et le Robert), le mot arcade provient de l'adjectif² italien arcata, dérivé d'arco (au sens d'«arc»), celui-ci dérivé du latin arcum. Selon Hope, le mot est devenu substantif seulement après son introduction en français. Le mot aurait été employé en italien comme forme adjectivale du participe passé.

III. Les premiers emplois

D'après tous les indices, le mot arcade est sorti très tôt du domaine d'architecture.

III.A. Le langage architectural

Dans le langage d'architecture, le mot arcade s'emploie depuis le début au sens de «construction en forme d'arc reposant sur de piliers ou des colonnes» (TLF), emploi attesté pour la première fois en 1562.³

² Comme le note le TLF (s.v. arcade), deux origines possibles ont été proposées: le provençal et l'italien. Le FEW (t.1, p. 130) propose l'ancien provençal arcada. Par contre, d'autres spécialistes (Wind, Brunot et, parmi ceux de notre corpus, Hope, Dauzat, Bloch et Wartburg) proposent l'italien arcata. Dauzat précise que l'emprunt a été fait «sous une forme piémontaise-lombarde, arcada».

³ apud TLF. Le TLF cite indirectement Antoine Du Pinet, qui, dans sa traduction (1562) de l'oeuvre «L'Histoire du Monde ...» de Plinie l'Ancien, aurait employé le mot arcade. Or, nous n'avons pas pu vérifier la citation du TLF mais nous sommes parvenus quand même à vérifier à notre satisfaction l'existence de Du Pinet et de sa traduction. Le renseignement du TLF, dans notre expérience, est d'ailleurs toujours très fiable. Donc, nous avons suivi la datation du TLF.

III.B. Le langage horticulterel

Arcade s'emploie aussi, depuis 1572,⁴ dans un contexte horticulterel, pour dire «disposition en forme d'arc» (TLF).

IV. Evolution et expansions du sens concret

IV.A. Le XVIIe s.

IV.A.1. Autre que l'emploi architectural, «voute [sic] courbée en arc» (Furet., 1690), sens qui n'avait point évolué depuis l'introduction du mot au XVIe s. et qui, de nos jours, a encore très peu évolué depuis le XVIIe s.,⁵ le mot arcade s'est employé aussi pour désigner «tout ce qui est couvert en rond» (Furet.).

IV.A.2. C'est toujours l'idée du rond qui prédomine dans les divers emplois du mot arcade. Citons ainsi la Curne,⁶ qui au XVIIIe s., a écrit le commentaire suivant, commentaire qui est tout aussi valable au XXe s. qu'elle l'était au XVIIIe siècle: «Quelles que soient les acceptions usitées ou inusitées du mot arcade, elles sont toutes relative à l'idée de la courbure d'un arc».

IV.B. Le XVIIIe s.

IV.B.1. Comme terme de talonnier, une arcade «est le dessous d'un talon de bois coupé en arc» (Rich.).

IV.B.2. Le Richelet (1728) note que dans le langage des

⁴ Attesté dans le livre De la bergerie ("La première journée, la chasteté") par R. Belleau, auteur cité fréquemment (à savoir, par Hope, Dauzat, Bloch et Wartburg) comme source de la première attestation en français; apud TLF.

⁵ Pour cette raison, nous ne citerons plus le sens architectural dans le reste de cette étude, sauf là où nous estimons qu'il y a une évolution sémantique importante.

⁶ Jean-Baptiste de la Curne de Sainte-Palaye, Dict. historique ..., s.v. arcade

lunetiers, arcade désigne «la partie de la chasse [sic] de la lunette où l'on met le nez». ⁷

Sans trop insister là-dessus, nous notons avec intérêt que les lunettes, selon The Encyclopaedia Britannica, ⁸ ont fait leur première parution (du moins, sur le continent européen) en Italie. Avec l'introduction de verre optique comme matériel de lunettes--anciennement, elles avaient été faites de quartz ou de béryl transparents--Vénise est devenu l'un de deux centres lunétiers (l'autre étant Nürnberg, en Allemagne). Sans recherche approfondie sur ce sujet, il est difficile de faire des affirmations, mais nous pourrions quand même proposer quelques hypothèses. Par exemple, il serait difficile d'imaginer que l'italien--étant donné les contributions de l'Italie dans le domaine lunetier--n'avait point influé sur le vocabulaire lunetier en France au XVIIIe siècle (et sans doute au XVIIe s.). Cela ne veut pas dire pour autant que le terme lunetier arcade en français ait eu quelque lien avec la langue italienne. ⁹

IV.C. Le XIXe s.

IV.C.1.a. Au XIXe s., le mot arcade est entré pour la première fois dans les ouvrages lexicographiques comme terme de biologie ou, plus précisément, terme d'anatomie.

N'oublions pas qu'au XIXe s., l'intérêt porté sur

⁷ Aujourd'hui, les termes pont et barre ont remplacé arcade dans cette acception; cf. « ... La face est composée de deux cercles qui sertissent les verres, et qui sont reliés entre eux par une barre ou pont.» (Brignonier Jr. et Fisher, Le Qu'est-ce que c'est ..., p. 217)

⁸ op. cit., vol. IV, édition 1978; s.v. eyeglasses

⁹ {check on Italien equivalent}

l'anatomie--et surtout l'anatomie comparative--a fait avancer des théories importantes, telles celles de Darwin en Angleterre.

Ainsi, dans ce contexte historique, il n'est pas surprenant de trouver dans les dictionnaires que les arcades «en anatomie [sont les] courbes que décrivent certaines parties osseuses, aponévrotiques et artérielles» (Litt.).

IV.C.1.b. Le Larousse XIXe note que «plus[ieurs] parties du corps portent le mot dans un syntagme».

Le TLF (1974) ajoute la remarque suivante.

Parmi ces syntagmes tech[niques], un seul arcade sourcilière est passé dans la lang[ue] littér[aire] et courante. On trouve parallèlement les expr[essions] suiv[antes] arcade des sourcils, des yeux, du front, ... et une création plais[ante] arcade sourcil...leuse VERLAINE, Oeuvres posthumes, t.1., Souvenirs, 1896, p. 203

IV.C.2. En même temps, dans le domaine d'architecture, le mot arcade a acquis un nouvel emploi: «partie d'un balcon ou d'une rampe d'escalier qui forme un fer à cheval» (Litt.). Comme nous l'avons noté antérieurement (ci-dessus, IV.A.2.), l'idée fondamentale d'un rond ou d'une courbe prédomine dans toutes les acceptions du mot.

IV.D. Le XXe s.

IV.D.1. Le langage d'architecture

Autre que les emplois généraux déjà cités ci-dessus, le mot arcade s'emploie particulièrement dans les contextes suivants.

IV.D.1.a. En parlant de l'architecture religieuse--spécialement d'une église--on dirait arcade pour désigner

une «galerie en arc se trouvant soit de côté, soit dans l'abside ou la nef» (TLF).

IV.D.1.b. Généralement employé au pluriel, arcade veut dire «galerie ouverte servant de passage et bordant les rues de certaines villes» (TLF).

IV.D.2. Les divers domaines techniques

IV.D.2.a. Dans le langage agricole, une arcade est le «pont d'une faucheuse» (TLF).

IV.D.2.b. Dans l'industrie de tissage, le mot arcade s'emploie, depuis le XIXe s. dans au moins un cas, pour désigner divers types de fils ou de cordes qui ont une fonction spéciale.¹⁰

IV.D.2.c. Pour désigner les diverses parties composantes d'une selle, arcade se trouve en composition pour indiquer la section de la selle dont il s'agit: ainsi, arcade de la selle, de l'arçon, du troussequin.¹¹

IV.D.3. Emploi historique

Dans l'histoire littéraire, on parlait de l'«Académie des Arcades ou des Arcadiens» en parlant de la «société de savants et de poètes fondée à Rome en 1690 par des écrivains qui se réunissaient autour de Christine de Suède ...»

(attesté chez B. Constant, Journaux intimes, 1805, p. 214; apud TLF).

V. Emploi figuré

Depuis son introduction en français au XVIIe s., le mot arcade n'a acquis qu'un seul emploi figuré (relevé dans un

¹⁰ cf. TLF, s.v. arcade

¹¹ ibid.

dictionnaire du XXe s., c'est-à-dire, quatre siècles après l'entrée du mot dans la langue française): «union symbolique de deux concepts, point de jonction» (TLF).

CONCLUSION

A l'aide des huit études détaillées et des autres mots relevés dans notre recherche (voir l'Appendice A-2), nous avons tâché de faire ressortir deux caractères essentiels du lexique.

D'abord, c'est la langue elle-même qui va décider en fin de compte si elle va conserver un emprunt lexical: si l'ensemble des usagers acceptent un emprunt particulier, ils l'utilisent dans le langage de tous les jours, l'assimilent au lexique de la langue et lui donnent de nouvelles acceptions.

Dans notre travail, nous voyons que le phénomène italien de la Renaissance avait apporté à l'architecture de l'Hexagone de nouveaux moyens de travail et de nouveaux concepts qui sont venus ensemble pour transformer radicalement et à jamais l'architecture de la France. Ces transformations, sans pareilles dans l'histoire de l'architecture en France, ont exigé à leur tour un nouveau vocabulaire d'architecture; ce nouveau vocabulaire s'est accru au moyen d'emprunts à l'italien.

Il est évident, d'après nos études, que les emprunts ont fait partie du langage technique de l'architecture. Témoin ARCHITECTE, ARCHITECTURE, ISOLE¹ et FAÇADE qui furent employés principalement comme termes d'architecture jusqu'au XVIIe s.; et pourtant, ils avaient été introduits au XVIe siècle. Il faut noter que nous insistons sur principalement

¹ Noter en particulier ISOLER.III.

parce que--à en croire les dictionnaires modernes tels le TLF et le Robert--ARCHITECTE, ARCHITECTURE et ISOLE ont déjà acquis un emploi figuré avant la fin du XVIIIe siècle. Dans le cas de FAÇADE, il fallait attendre le XIXe pour que le mot soit relevé dans les dictionnaires avec un sens figuré.

Or, bien que l'acquisition d'un emploi figuré puisse paraître peu significatif et même banal, nous avons trouvé, au contraire, que c'est un aspect très important dans l'évolution des emprunts étudiés et que cette acquisition a permis la classification commode des termes relevés.

Par exemple, nous avons constaté que les mots ARCHITECTE, ARCHITECTURE et ISOLE ont des acceptions riches et variées au XXe siècle. Ces mots sont pour ainsi dire bien ancrés dans le langage de tous les jours: on les retrouve dans n'importe quel aspect de la vie. Par exemple, nous découvrons que ARCHITECTE s'emploie pour désigner à la fois Dieu dans le langage maçonnique et, dans le langage quotidien, tout animal qui construit. (Par exemple, on dit que le castor est un excellent architecte.) Donc, cela nous indique que la plupart des usagers de la langue ont accepté ce mot comme partie intégrale du langage quotidien: ils ont donné au mot des acceptions qui sont différentes de celle possédée par le mot lors de son introduction dans la langue. Bref, le mot a acquis des emplois qui sont vraiment particuliers à la langue française. Cela ne veut pas dire pour autant que le sens «de base» a changé: au contraire, ARCHITECTE conserve l'idée essentielle de «créateur» ou de

«bâtitteur» mais le mot ne désigne plus nécessairement un «créateur humain» (ce qu'avait signifié ARCHITECTE lors de son entrée).

Par contre, les mots BALDAQUIN, BALCON, APPARTEMENT et ARCADE n'appartiennent toujours qu'au vocabulaire de l'architecture. Il est vrai que leur sens a évolué depuis leur introduction au XVI^e siècle. Prenons l'exemple de APPARTEMENT. Emprunté au XVI^e s. comme terme d'architecture, APPARTEMENT le reste au XX^e siècle. On ne pourrait pas nier toutefois que le mot a connu une évolution sémantique depuis son introduction en français: au XVII^e s., le mot a possédé le sens de «partie d'un grand logis» (sous entendu: logis d'un Grand²); au XX^e s., le mot possède plutôt le sens de «local d'habitation fonctionnellement distinct des autres dans un même bâtiment et qu'on loue pour une somme entendue». Cependant, à la différence de ARCHITECTE (et des autres mots de la première partie de notre travail), APPARTEMENT a continué à désigner strictement une réalité architecturale. Alors, nous pourrions dire sans hésitation que APPARTEMENT ne s'est pas intégré au lexique général au même titre que ARCHITECTE. APPARTEMENT est intégré dans le lexique général dans la mesure où l'utilisateur moyen reconnaîtra le mot et l'utilisera comme mot français mais l'emploi du mot reste au niveau de la désignation d'une réalité architecturale. Bref, le mot ne s'emploiera guère au figuré comme le fait un mot aussi

² cf. APPARTEMENT.III.B.4. et en particulier la citation du Rob. contenue dans cette section.

intégré que ARCHITECTE.

D'autre part, il faut remarquer que les mots traités dans la deuxième partie de notre travail sont plus intégrés au lexique que ceux que nous n'avons pas étudiés (consulter l'Appendice A-2). A une ou deux exceptions près, les mots que nous avons exclus d'une étude approfondie sont vraiment restés des termes techniques qui ont peu ou pas évolué sémantiquement depuis leur introduction en français au XVI^e siècle. D'ailleurs, à part quelques spécialistes d'architecture, très peu de Français connaîtraient le sens de BOSEL ou de CAVET. Alors, ces mots ne sont pas vraiment intégrés dans la langue parce que l'utilisateur moyen ne les emploierait et parce que leur sens moderne est plus ou moins le même que celui du moment de son introduction en français.

Deuxièmement, avec les études clefs (notamment, ARCHITECTE et ARCHITECTURE), nous avons essayé de démontrer que les conditions sociales, historiques et intellectuelles influent non seulement sur l'introduction de mots étrangers mais aussi sur l'évolution des mots d'emprunt et surtout sur leur développement sémantique. Par exemple, nous voyons que les changements militaires du X^e s. (à savoir, la supériorité de la technologie des armes à feu) ont abouti finalement à l'adoption d'un nouveau style d'architecture en France. Les changements du style d'architecture ont conduit à une nouvelle répartition du travail de construction, à une différente division des tâches parmi les constructeurs et même à la création d'un écart entre le

travail intellectuel et le travail physique. De façon semblable, dans notre étude ISOLE, nous notons l'influence apportée par les nouvelles inventions ou découvertes de la science et de la technologie (ici, l'exploitation de l'électricité et les recherches en physique).

La langue est un phénomène vivant et, comme telle, elle évolue: elle va sans doute entrer en contact avec d'autres langues, surtout la langue des pays qui exercent la plus forte influence politique, économique et technologique. La société actuelle est, dit-on, «technocratique»: les nations qui possèdent la technologie la plus développée jouent un rôle de plus en plus important. A notre époque, ce sont les pays anglophones--et notamment les Etats-Unis--qui prédominent dans les domaines des sciences, des affaires et de la technologie. En dépit des efforts des organismes linguistiques tels l'Académie française et l'Office de la langue française (qui essayent de limiter les emprunts lexicaux), le français continuera sans doute à faire des emprunts lexicaux. Cependant, à suivre l'évolution des emprunts inclus dans notre travail, on remarque que seuls quelques-uns de ces emprunts vont être utilisés par l'utilisateur moyen alors que d'autres vont évoluer à l'intérieur du vocabulaire qui les a empruntés. Toutefois, la plupart des emprunts, s'ils restent dans le lexique, demeurent pendant longtemps des termes strictement techniques. L'utilisateur moyen de la langue n'utiliserait pas dans son vocabulaire quotidien la plupart de ces emprunts, ce qui voudrait dire

qu'ils ne seraient pas très bien intégrés au lexique d'usage général.

APPENDICE A-1

Evolution populaire hypothétique de architectum

époque classique

siècle I^{er}II^eIII^eIV^eV^eVI^eVII^e

ar ki tēk tūm

ar ki tēk tū

ar tⁿ k^a tēx t^aær tⁿ k^a tēiy t^aær tⁿ k^a tēiy tær tⁿ k^a tēitær tⁿ k^a tōit

ar sa twé(t)

APPENDICE A-2

Termes d'architecture¹ empruntés à l'italien au XVI^e s.

[relevés chez Brunot, vol. II, pp. 209 - 210]

ARCADE ² < arcata	BALCON < balcone
artisan < artigiano	belvédère < belvedere
bagatelle < bagatella	cabinet < gabinetto

[relevés chez Hope, pp. 148-227]

antichambre	cartouche ³ (s.m.)
arabesque	cassine
ARCADE	cavet
ARCHITECTE	corniche
ARCHITECTURE	douche ⁴
architrave	FAÇADE
artisan	frise
BALDAQUIN	imposte
balustrade	ISOLE
balustre	médailillon
belvédère	piédestal
bosel	pilastre
campanile	site ⁵
cannelure	

¹ Là où il y a le moindre doute sur l'emprunt du mot comme terme d'architecture, nous l'avons laissé dans notre liste (pour que d'autres puissent vérifier s'ils veulent approfondir notre travail).

² Les termes faisant partie de nos études sont en lettres majuscules.

³ A ne pas confondre avec l'italianisme homonymique, substantif féminin à sens militaire, datant du même siècle

⁴ cf. Hope, p. 186, s.v. douche

⁵ A ne pas confondre avec le latinisme homonymique du XIVE siècle

BIBLIOGRAPHIE

Bélisle, Louis-Alexandre. Le Dictionnaire général, Bélisle Editeur, Québec 1957

Bloch, Oscar et Wartburg, Walther von. Dictionnaire étymologique de la langue française, Presses Universitaires de France, Paris 1964

Blomfield, Reginald. A History of French Architecture, G. Bell and Sons Ltd., London 1911

Blunt, Anthony et al. Baroque and Rococo, Paul Elek Ltd. 1978, reprinted by Portland House, New York 1988

Bosc, Ernest. Dictionnaire raisonné d'architecture, t. 1-4, Librairies-Imprimeries Réunies Ancienne Maison Morel, Paris 1910

Bragonier Jr., Reginald et Fisher, David. Le Qu'est-ce que c'est - Le What's What, Edions Mengès/RTL, Paris 1983

Brunot, Ferdinand. Histoire de la langue française, t. 1-13, Librairie Armand Colin, Paris 1967

Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque Nationale, t. XLIV (1911) et t. CXXXIX (1936), Imprimerie Nationale, Paris

Cayrou, Gaston. Le français classique, Didier, Paris 1948

Clédière, Jean et Rocher, Daniel. Larousse de poche français-allemand, Librairie Larousse, Paris 1983

Dauzat, Albert. Dictionnaire étymologique de la langue française, Librairie Larousse, Paris 1938

Dictionnaire de l'Académie française, t. 1-2, 4e édition, Brunot, Paris 1762

Dictionnaire de l'Académie française, t. 1-2, 5e édition, Bossange et Masson, Paris 1814

de Beaucmarchais, J.-P. et al. Dictionnaire des Littératures de langue française, t. 2 (G-O), Bordas, Paris 1984

Du Cange, Charles du Fresne, sieur. Glossaire françois, t. 1-2, L. Favre, Niort 1879

Du Cange, Charles du Fresne, sieur. Glossarium mediae et infimae latinatis, t. 1-7, Didot, Paris 1840-1850

Encyclopaedia Britannica: Micropaedia, vol. I-X,
Encyclopaedia Britannica Inc., London, Toronto, ... 1978

Encyclopaedia of World Art, v. 1-13, McGraw-Hill Book Co.
Inc., New York, Toronto, London

Furetière, Antoine. Le Dictionnaire Universel d'Antoine Furetière, édition de 1690, ré-imprimé par les Dictionnaires Robert-Canada, Montréal 1984

Furetière, Antoine. Le Dictionnaire Universel d'Antoine Furetière, chez P. Husson, La Haye 1727

Godefroy, Frédéric. Lexique de l'ancien français, v. 1-2,
Librairie Honoré Champion, Paris 1965

Le Grand Dictionnaire de l'Académie française, t. 1-2, 2e
édition, chez Coignard, Paris 1695, ré-imprimé par Slatkine
Reprints, Genève 1968

La Grande Encyclopédie, vol. 1-20, Librairie Larousse, Paris
1971

Le Grand Robert de la langue française, t. 1-9, Les
Dictionnaires ROBERT - CANADA S.C.C., Montréal 1985

Le Grand Robert des noms propres, t. 1-5, Les Dictionnaires
ROBERT - CANADA S.C.C., Montréal 1984

Grevisse, Maurice. Le Bon Usage, Duculot, Paris-Gembloux
1986

Hautecoeur, Louis. Histoire de l'architecture classique en France, t. 1-7, Picard, Paris 1963

Hope, T. E. Lexical Borrowing in the Romance Languages,
vol. 1-2, New York University Press, New York 1971

Huguet, Edmond. Dictionnaire de la langue française du seizième siècle, t. 1-7, Librairie Ancienne Edouard
Champion, Paris 1925-1967

Landais, Napoléon. Dictionnaire général et grammatical des dictionnaires français, t. 1-2, Didier, Paris 1845

Larousse du XXe siècle, t. 1-6, Librairie Larousse, Paris
1928

Larousse, Pierre. Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle, t. 1-15, Librairie Classique Larousse et Boyer,
Paris 1866-1876

Liddell, Henry G. et Scott, Robert. A Greek-English Lexicon, Oxford University Press, Ely House, London 1968

Litttré, Maximilien Paul Emile. Dictionnaire de la langue française, t. 1-5, Hachette et Cie, Paris 1878

Matte, Edouard J. Histoire des modes phonétiques du français, Librairie Droz, Genève 1982

New Catholic Encyclopaedia, v. 1-14, McGraw-Hill, Washington D.C. 1967

Oeuvres de Jean Lemaire de Belges, t. 1-4, édition Stécher, Louvain 1891

Le Petit Robert 1, Les Dictionnaires ROBERT - CANADA S.C.C., Montréal 1985

Le Petit Robert 2, Les Dictionnaires ROBERT -CANADA S.C.C., Montréal 1988

Richelet, Pierre. Dictionnaire de la langue française, t. 1-3, Bruyset, Lyon 1728

Richelet, Pierre. Dictionnaire françois, t. 1-2, édition de Genève (1680), ré-imprimé par Slatkine Reprints, Genève 1970

Sainte-Palaye, Jean Baptiste de la Curne de. Dictionnaire historique de l'ancien langage françois, vol. 1-10, L. Favre, Niort 1875 - 1872

The Shorter Oxford English Dictionary, v. 1-2, Clarendon Press, Oxford 1973, re-edited 1984

Trésor de la langue française, t. 1-8 (ouvrage inachevé), Centre de la Recherche Scientifique, Paris 1971-

Wartburg, Walther von. Französisches Etymologisches Wörterbuch, t. 1-21, Paul Siebeck, Tübingen 1948